

LE DEVOIR

Vol. XC - N° 269

LE JEUDI 25 NOVEMBRE 1999

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

LES ACTUALITÉS

**GRAND-MESSE À OTTAWA
CONTRE LA PAUVRETÉ
DES ENFANTS**

PAGE A 4

LES ACTUALITÉS

**LE LASER EST SÉCURITAIRE
MALGRÉ LES RISQUES, CLAMENT**

PAGE A 3



ÉCONOMIE

**LA CAISSE DE TROIS-PISTOLES
S'ADRESSE AUX TRIBUNAUX
POUR BLOQUER LA RÉFORME**

PAGE B 1



Les jeunes enseignants prêts à poursuivre la CEQ

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Les jeunes enseignants, à qui la Commission des droits de la personne et de la jeunesse ont donné raison contre le gouvernement et la CEQ, veulent intenter un recours juridique contre la centrale syndicale pour avoir manqué à ses obligations, contenues dans le Code du travail, de les représenter et de les défendre.

Dans cette affaire de discrimination en fonction de l'âge, le gouvernement et la CEQ ont défendu de concert devant la Commission de la personne l'entente, intervenue entre eux il y a deux ans, qui imposait un gel salarial aux enseignants à l'échelon 15 ou moins (les échelons sont déterminés par un mélange d'ancienneté et de scolarité). Or, comme l'avis de la Commission livré mardi le constate, ce gel salarial s'appliquait à des jeunes enseignants en très grande majorité, ce qui en faisait de la discrimination en fonction de l'âge en violation avec la Charte québécoise des droits et libertés. La Commission donnait ainsi raison à quelque 30 000 jeunes enseignants représentés par Normand Morin, un jeune enseignant de la région de Québec, et par l'Association de défense des jeunes enseignants, tout en ordonnant le remboursement d'une somme de quelque 70 millions.

Fort de la décision favorable de la Commission, l'Association de défense des jeunes enseignants, à laquelle participent activement environ 500 syndiqués, a maintenant l'intention d'entamer des recours juridiques contre la CEQ et certains de ses syndicats pour avoir refusé d'appuyer les jeunes enseignants devant la Commission des droits de la personne, voire d'avoir combattu leur cause avec leurs avocats. «Nous voulons entamer un recours juridique contre la CEQ parce qu'elle n'a pas joué son rôle de défendre ses membres. Les avocats de la CEQ ont travaillé contre l'intérêt de certains de ses membres», a soutenu, hier, Normand Morin, pro-

VOIR PAGE A 8: ENSEIGNANTS

PERSPECTIVES

Quand ça va mal...

Printemps 97. Les syndicats du secteur public ont le fusil sur la tempe. Ils doivent s'entendre avec le conseil du trésor sur une compression de la masse salariale de 6 %. Sinon, le gouvernement appliquera bêtement sa méthode et abolira entre 1800 et 3000 postes d'enseignants.

Après consultation de ses instances décisionnelles que, manifestement, les jeunes enseignants boudent, la CEQ convient de geler l'avancement d'échelon des 27 800 enseignants n'ayant pas encore atteint le sommet de l'échelle salariale. Cette mesure permettra «d'offrir» 22 millions au conseil du trésor.

Mais sitôt annoncée, cette trouvaille pas tellement géniale sème la division au sein de la Centrale de l'enseignement du Québec et accentue le malaise d'une tranche d'enseignants vis-à-vis d'un syndicalisme dans lequel ils ne se reconnaissent pas.

Les plus jeunes accusent donc leurs représentants d'avoir ignoré leurs intérêts en leur faisant porter le fardeau des compressions. Et les nombreux efforts des leaders syndicaux depuis pour justifier leur choix de compressions n'ont eu aucune résonance. La récente décision de la Commission des droits de la personne donnant raison aux jeunes enseignants, loin de raccommoder les sentiments fêlés, a convaincu les jeunes d'enfoncer le clou encore un peu plus et de déposer un recours juridique contre leur centrale qui a l'obligation, disent-ils, de défendre TOUS leurs membres. Cette contestation s'ajoute aux protestations très bruyantes des enseignants

VOIR PAGE A 8: CEQ

■ Lire aussi l'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon en page A 6.

MÉTÉO

Montréal
Ensoleillé
avec passages
nuageux.
Max: 7 Min: 3

Québec
Ciel variable.
Max: 6 Min: -1

Détails, page B 4

INDEX

Annonces B 6
Avis publics..... B 4
Bourse B 3
Culture B 8
Économie B 1
Éditorial A 6

Idées A 7
Le monde B 5
Les sports B 6
Montréal A 5
Mots croisés.. B 4
Télévision B 7

www.ledevoir.com

Cri d'alarme des Centres jeunesse



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

ESCORTÉ par un «policier», Michel Chartrand jouait hier à Montréal le rôle de juge de Tribunal populaire appelé à se prononcer sur les difficultés des Centres jeunesse. La mise en scène s'inscrivait dans le cadre d'une série de manifestations tenues un peu peu partout au Québec par les éducatrices et éducateurs des Centres jeunesse dont ils estiment la mission de réadaptation menacée notamment par la surcharge de travail et une augmentation de la clientèle sans hausse d'effectifs. Ils veulent d'urgence rencontrer le ministre délégué à la Protection de la jeunesse, Gilles Baril.

Un budget sans hausse de taxes

Montréal «garde le cap»

«On taxe donc toujours selon une réalité dépassée», affirme Michel Prescott

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

C'est sans surprise que l'administration Bourque-Forcier a présenté un cinquième budget sans augmentation de taxes, hier. Le budget de la Ville passera de 2,02 milliards à 2,09 milliards, soit une augmentation de 3,4 %, a-t-on appris. «Le contenu de ce budget livre un message clair, a indiqué Jean Fortier, président du comité exécutif. En matière de finances publiques et de gestion, nous gardons le cap.»

Pour éviter de hausser le fardeau fiscal des contribuables, l'administra-

tion a choisi de consacrer 17,5 millions, soit la presque totalité du surplus accumulé en 1999, à l'équilibre du budget 2000, plutôt qu'à une augmentation de la réserve ou à une plus grande réduction de la dette. Celle-ci sera d'ailleurs à la baisse pour une troisième année consécutive, alors que près de 22 millions y seront consacrés. Quant aux intérêts sur cette dette, ils passent de 174,6 millions à 166,8 millions, soit une baisse de 4,5 %.

L'augmentation des dépenses a été rendue possible grâce à la hausse prévue des revenus fiscaux dans un contexte de croissance économique.

Grâce à une diminution du taux de vacance dans le secteur non résidentiel, la Ville pourra récolter près de 390 millions, soit 11 millions de plus que l'an dernier. En outre, le budget 2000 prévoit une hausse des revenus de six millions de dollars provenant du champ foncier.

Les recettes de contraventions, qui étaient en baisse de 22 millions entre 1998 et 1999, n'augmentent que de deux millions au budget 2000. À ce propos, et à la suite du scandale des vignettes VIP, André Murphy, directeur

VOIR PAGE A 8: MONTRÉAL

Vote référendaire: l'opposition se déchaîne aux Communes

Chrétien ne bronche pas

La menace brandie par Bouchard, c'est du bluff, dit Stéphane Dion

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

La condamnation de trois partis d'opposition et la dénonciation du premier ministre québécois Lucien Bouchard n'ont pas ébranlé la volonté d'Ottawa de définir ce qu'il entend par une question et un résultat assez clairs pour l'obliger à négocier.

La menace brandie par M. Bouchard d'une déclaration unilatérale d'indépendance, advenant un refus de négocier d'Ottawa, n'a secoué personne. «Du bluff», a jugé le ministre des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion.

«M. Bouchard est suffisamment intelligent pour savoir qu'une sécession unilatérale est impossible», a-t-il ajouté. Parce qu'il ne peut y avoir de transferts de responsabilités et d'actifs sans négociation, a-t-il entre autres expliqué. Selon M. Dion, si M. Bouchard bluffe, «cela montre que l'homme n'a peut-être pas réfléchi suffisamment au fossé énorme qui existe entre le scénario qu'il décrit et le processus approprié en démocratie».

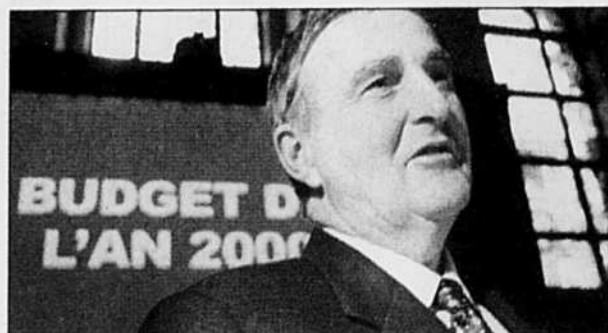
Le premier ministre Jean Chrétien, de son côté, respirait la confiance au lendemain de son annonce, au point de suggérer une question aux Communes. Il a cité celle formulée par l'ancien chef péquiste Jacques Parizeau dans sa «Lettre ouverte aux juges de la Cour suprême», question qui ne mentionnait pas la sécession.

«Nous avons une obligation de négocier et nous voulons avoir une question claire. Je vais vous donner immédiatement

VOIR PAGE A 8: BLUFF

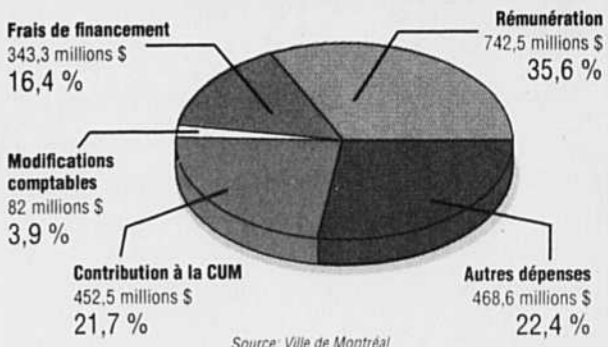
La règle du 50 % plus un n'est pas un «dogme», dit Jean Charest

■ Lire nos informations en page A 5



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LA RÉPARTITION DES DÉPENSES



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

«Je me suis russifiée» avec les années, dit Heidi Hollinger, de passage à Montréal pour faire mousser son album. Elle habite en Russie depuis 1992.

La Russie comme si vous y étiez

Le pays d'Eltsine vu par l'audacieuse photographe Heidi Hollinger

Ses photos sont crues, ironiques, sans complaisance. Elle est charmante, jeune, la chevelure blonde, la bouche pulpeuse. Le tout forme un cocktail Molotov, un livre de photographies explosif sur la classe politique russe actuelle, vue sous toutes ses coutures, croquée en pleine action par Heidi Hollinger, photographe montréalaise qui vient de lancer son premier recueil, Heidi chez Les Soviets, aux Éditions les Intouchables.

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

«J'essaie de faire des photos des personnes simplement comme elles sont dans la vie», ajoutant avec son léger accent anglophone que la Russie est «complètement bizarre». Beaucoup de gens en Russie «se disent réformistes, mais ont des liens avec le pouvoir et avec l'argent». L'ouvrage a, en effet, de quoi étonner... On y découvre un homme d'affaires millionnaire et président de la république de Kalmoukie, aux côtés du dalaï-lama, un rebelle tchétchène en fuite, une foule de politiciens saisis dans les situations

des plus sérieuses aux plus burlesques. Vladimir A. Bryntsalov, chef du parti socialiste russe, et «l'un des hommes d'affaires les plus riches de Russie», posant tout habillé dans sa baignoire, ou Stanislav Govoroukhine, une pin-up à chaque bras. L'ex-premier vice-premier ministre Alexandre Chokhine en patins à roulettes, ou le chef du «parti d'extrême-droite curieusement appelé parti libéral-démocrate de Russie», Vladimir V. Jirinovski, en caleçons dans son lit, ou faisant la moue devant son petit déjeuner. Et s'y côtoient aussi Boris Eltsine, Vladimir Poutine, Mikhaïl S. Gorbatchev, etc.

L'ouvrage est préfacé par Jirinovski, mais aussi par Vladimir Ryjkov, député du parti Notre maison La Russie, et Boris Nemtsov, chef du parti Jeune Russie. Et les textes qui accompagnent les photos sont tout aussi explosifs. De Vladimir Poutine, le premier ministre depuis le mois d'août, Hollinger écrit qu'«A l'instar de Staline, quand il fait une blague, tout le monde rit sauf lui». De Vladimir A. Bryntsalov, elle dit qu'avec sa femme, il a promis à des jeunes, lors d'un spectacle, qu'il les abreuverait de vodka et bâtrait une salle de spectacle s'ils voutaient pour lui. A Chamil Bassaev, chef islamiste et indépendantiste tchétchène, Hollinger demande d'où vient la cicatrice qu'il a sur le front. «Il m'a répondu, sérieux comme le pape: «Petit, j'ai essayé d'arrêter un train avec la tête»».

VOIR PAGE A 8: RUSSIE

J'accuse...

François Legault, ministre de l'Éducation, et son *Énoncé de politique*
à l'égard des universités

du Commerce!

Détournement de l'accessibilité

Par une redéfinition utilitariste de l'accessibilité selon des groupes ciblés, en fonction de certaines disciplines de pointe et d'objectifs de performance académique, au détriment du strict critère de besoin d'aide financière (p. 9 à 13).

Mise en tutelle des universités

Par un dirigisme de gestionnaire incitant à des fermetures de programmes, dissimulant des coupures sous le couvert de la complémentarité et recourant à des indicateurs de performance pour contrôler les universités (p. 13, 21 et 22).

Vision amputée de l'université

Par l'omission d'un bilan des dernières décennies, l'absence d'une vision à long terme pour les universités et l'oubli du volet de «services à la collectivité» de la mission universitaire.

Vision marchande de l'université

Par une dévaluation des étudiants au rang de seule main-d'oeuvre, une prédominance des secteurs de pointe au détriment des sciences humaines et sociales et l'implantation d'une gestion d'entreprise dans les universités (p. 11 à 14).

Vision à deux vitesses de l'université

Par une hiérarchisation des universités, selon qu'elles se consacrent à la formation des étudiants au premier cycle ou à la recherche (p. 20 et 21).

Financement de l'appauvrissement des universités

Par des primes à la rationalisation et à la réorganisation et des incitatifs financiers poussant à la détérioration du patrimoine académique (p. 20 et 21).

Autocratie du processus décisionnel

Par une formule de consultation restreinte à quelques acteurs ciblés et l'évacuation du débat public sur la place de l'université dans la société.

Les étudiants universitaires québécois défendront toujours le rôle social de l'université et sa mission de formation de citoyens engagés. Le ministre de l'Éducation doit revoir son Énoncé de politique des universités et en débattre publiquement. Sans quoi...

Encore une fois, Legault signe avec lui-même!

Fédération étudiante universitaire du Québec

18 associations membres • 140 000 étudiants • www.feuq.qc.ca



LE DEVOIR

ACTUALITÉS



Jean Dion

Ça dépend

Il n'y a rien comme un étalage de livres pour prendre conscience de la brièveté de la vie. Tant de choses si précieuses, et si peu de temps. Un passage au Salon du livre, par exemple, inspire inmanquablement à l'étranger un vague à l'âme qui le rapproche de sa propre insignifiance et de sa vaste inconnaissance. Parfois, il va jusqu'à en pleurer, délicat qu'il est.

Mais pas cette année. Le gars qui s'assume pleinement en tant que gars sait qu'il sait tout ce qu'il est essentiel de savoir. Il s'est donc concentré sur le superfétatoire. Au Salon, il en a profité pour s'abonner à *Point de vue* (*Images du monde*), le magazine de la royauté universelle. Il a fait analyser son prénom. Il s'est procuré *Une vision pour le troisième millénaire*, de Bill Gates, et *Prévisions astrologiques mondiales pour l'an 2000 (et tout le 21e siècle)*, de madame Huguette Hirsig, qui l'a notamment informé qu'il y aura hausse des impôts et grèves dans les transports en 2089 et 2090 et que l'entrée dans l'ère du Verseau aura lieu le 21 décembre 2020 à 18h22, heure du méridien de Greenwich. Pourquoi perdre son temps avec des trucs très surestimés comme *A la recherche du temps perdu* ou *Guerre et paix* quand on peut s'envoyer *Ecoute ton corps*?

Au stand *Pelletiers de nuages*, il y avait tout plein de questions. La meilleure: *Si on vire fou, c'est dans quel sens?*

On s'amuse, quand même, avouez. On ne devient pas le meilleur pays du monde pour s'y questionner pour rien. D'un côté, ils disent qu'ils ont déjà joué deux fois avec des questions pas claires mais qu'il n'y aura pas de troisième fois parce que la deuxième fois ils ont failli perdre. De l'autre côté, ils disent que s'ils ont pu jouer deux fois avec des questions pas claires ils ont bien le droit de s'essayer une troisième fois.

Evidemment, ils ne le «disent» pas. La politique, après tout, est l'art d'oublier que la véritable sincérité ne consiste pas à dire tout ce que l'on pense, mais à penser tout ce que l'on dit.

Et dire que pendant ce temps, on se fait un mouron de tous les diables à attendre que les conditions gagnantes daignent se montrer le bout du pif. Comme dans le cas des Expos de Montréal, ou du Canadien de Montréal, il est d'ailleurs fortement déconseillé de retenir sa respiration ou toute autre activité vitale en attendant l'avènement de la condition victorieuse.

Ce qui m'amène à suggérer la question d'entre les questions, celle qui nous garantirait des années de pur plaisir sans que nous brisions notre linge et sans que nous risquions de contracter des maladies inavouables.

Est-ce que par hasard vous ne vous adonneriez pas à être en accord, à un degré quelconque et selon les circonstances, avec l'un des concepts suivants, à savoir la séparation, ou l'indépendance, ou la souveraineté, ou la souveraineté-association avec un trait d'union, ou la souveraineté-association sans trait d'union, ou la souveraineté-partenariat avec ou sans trait d'union, ou le fédéralisme renouvelé, ou le fédéralisme flexible, ou le fédéralisme rentable, ou le fédéralisme asymétrique, ou le statu quo, ou la société distincte, ou l'affirmation nationale, ou l'autonomie provinciale, ou l'égalité des provinces, ou l'égalité ou l'indépendance, ou maîtres chez nous, ou rendez-nous notre butin, ou le foyer principal, ou le caractère unique, ou le cri du général de Gaulle, ou la Constitution de 1982, ou le beau risque, ou le droit de veto, ou la troisième voie, ou le Sénat triple E, ou la superstructure, ou la question de Bruxelles, ou l'allocation de Baie-Comeau dans l'honneur et l'enthousiasme, ou la thèse des deux peuples fondateurs, ou la communauté des communautés, ou le gradualisme, ou la formule de Victoria, ou le 51e Etat des Etats-Unis, ou les 50% + 1, ou la non-ingérence non-indifférence, ou la confédération des régions, ou les Etats associés, ou la clause Canada, ou le fédéralisme centralisateur, ou la décentralisation, ou la déconcentration, ou les ententes administratives, ou la partition, ou la mise en jeu de sièges pour avoir du changement, ou le love-in du 27 octobre 1995, et vous positionnez-vous favorablement, d'une manière générale, par rapport à la déclaration de Calgary, à Laurendeau-Dunton, à Pépin-Robarts, à la commission Spicer, à Beaudoin-Dobbie, à Castonguay-Dobbie, à Beaudoin-Edwards, à Charlottetown et ses 31 gains, à Meech, à Meech plus, à Meech moins, à la substance de Meech, à Bélanger-Campeau, au rapport Allaire, à la proposition Clark, à l'entente du 7 juillet 1992, à l'entente du 12 juin 1995, au Livre beige, au discours de La Maison Egg Roll, à l'argent et aux votes ethniques, et, cela étant, ça vous tenterait tu que le résultat du présent scrutin débouche sur des discussions probablement mais non assurément tenues sous les auspices d'une commission consultative publique d'enquête chargée de procéder à des audiences afin de rédiger un rapport provisoire formulant des recommandations devant conduire à l'élaboration d'orientations stratégiques et à l'ébauche d'un plan d'action préliminaire?

Vous voyez? C'est simple, ça va droit au but, ça dit ce que ça a à dire sans mettre de gants blancs et ça nous résume en un bulletin de vote de moins de 11 par 17. Qu'est-ce qu'on pourrait demander de plus?

Qu'est-ce qu'on pourrait demander de plus? Une réponse, bien sûr. Une question sans réponse, sauf en philosophie, c'est comme un bain sans Mr. Bubble. Et c'est là que la formule devient carrément révolutionnaire: pourquoi, en effet, ne pas proposer trois réponses possibles?

Jusqu'à maintenant, on ne nous servait que deux platitudes, toujours les mêmes: OUI et NON. Même pas moyen de taper ne serait-ce qu'un peu, même pas moyen de faire savoir que notre OUI signifie en réalité NON, mais à autre chose, même pas moyen de faire réellement avancer les choses en revoyant notre bonne vieille classe politique à ses devoirs. Mais ce temps est révolu: désormais, comme disait l'autre, il y aura de la place pour tout le monde. Trois cases-réponses: OUI, NON et ÇA DÉPEND.

Vous verrez, il se dégagera autour de cette troisième option un consensus comme on a rarement vu un consensus se dégager.

Et on pourra piquer son titre à Gabriel Garcia Marquez et écrire *Cent ans de turpitude*.

Ça n'a rien à voir, mais on apprend dans *Fearing Food*, un livre publié récemment par les chercheurs britanniques Julian Morris et Robert Bate, qu'environ la moitié de la nourriture disponible sur notre planète la Terre ne se rend jamais à une bouche humaine. La moitié de la nourriture propre à la consommation humaine est jetée.

Etrange, tout de même, comme ce genre de données met en perspective la notion de 50%, plus ou moins un.

jdion@ledevoir.com

Audiences du BAPE sur l'eau

Les compteurs d'eau n'ont pas la cote

Coûteux, peu efficaces dans les résidences, ils seraient par contre de mise dans l'industrie

Longtemps présentés comme la panacée à la surconsommation d'eau, les compteurs d'eau n'ont pas la cote devant la commission Beauchamp qui se penche sur la future politique de l'eau.

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Il serait inutilement coûteux, peu efficace et probablement inique au plan social d'installer des compteurs d'eau dans les résidences, en particulier dans les logements, mais cette mesure serait par contre fort efficace pour dépister les «surconsommateurs» des milieux industriels, commerciaux et institutionnels. Ces derniers sont responsables ensemble de près des deux tiers de la consommation d'eau potable au Québec. Et partant, d'une partie importante de la facture d'épuration...

Cette position, qui avait commencé à s'esquisser lors de la tournée en province de la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) s'est confirmée davantage hier aux audiences alors que plusieurs témoignages en arrivaient à la même conclusion.

Activité agricole

Mais il fallait plutôt parler de divergences majeures en ce qui a trait à la pollution diffuse suscitée par l'activité agricole, qui se traduit par une forte érosion et une contamination majeure de plusieurs tributaires du Saint-Laurent par les engrais et les pesticides.

L'Union des producteurs agri-

coles (UPA) a renvoyé la balle au gouvernement même après avoir obtenu de lui qu'il retarde de neuf années supplémentaires l'application des normes de rejet que les producteurs devaient mettre en place pour 2002!

L'UPA a invoqué trois raisons pour justifier son retard dans l'assainissement des eaux.

Pour ses porte-parole, les technologies de traitement des déjections animales ne sont pas disponibles. Et Québec n'a pas consenti assez de «ressources» aux cultivateurs pour qu'ils se conforment aux normes d'entreposage et d'épandage. Et enfin, globalement, il aurait fallu laisser le secteur agricole «accomplir pleinement sa démarche en faveur de la qualité des eaux».

Quant à la destruction des petits cours d'eau par le creusage, l'UPA a même proposé de transférer les pouvoirs du ministère de l'Environnement au ministère de l'Agriculture, ou, à tout le moins, d'obtenir de l'Environnement assouplissement de ses maigres exigences!

Mesures immédiates

Stratégies Saint-Laurent, qui représente les 13 comités de restauration du Saint-Laurent, a plutôt revendiqué la mise en place en milieu agricole de mesures d'application immédiate pour assainir les tributaires fluviaux. L'organisme a ainsi demandé la mise en place de

bandes arbustives filtrantes d'un mètre de chaque côté des fossés agricoles, en plus des 5 mètres exigés par la politique québécoise à partir de la ligne des hautes eaux le long des cours d'eau.

Stratégies Saint-Laurent ajoute qu'il faut que chaque extrémité des fossés qui se déversent dans un cours d'eau soit dotée de «mesures actives» de protection comme un marais filtrant ou un bassin de captage.

Les comités regroupés dans Stratégies Saint-Laurent estiment que le fleuve doit recevoir un statut patrimonial et faire l'objet d'une gestion intégrée qui inclurait les tributaires, la problématique des changements climatiques et des exportations massives d'eau. On propose que le Québec se joigne à l'Accord sur les Grands Lacs pour y jouer un rôle déterminant dans la gestion de son fleuve, comme l'Ontario pour les Grands Lacs. Québec devrait aussi s'assurer que la gestion des mégareserves d'eau douce d'amont tienne désormais compte des changements climatiques et des écosystèmes fluviaux. Et il faut, ajoute l'organisme, amorcer dès maintenant une réflexion sur les espaces riverains possiblement créés par la baisse éventuelle du niveau du fleuve, qui pourrait atteindre un mètre.

Stratégies Saint-Laurent a surpris beaucoup de monde hier en ouvrant la porte aux dérivations et exportations massives d'eau douce du moment que ces initiatives respecteraient le potentiel de régénération des plans d'eau, le principe utilisateur-payeur, le concept de propriété collective et celui de la consultation publique.

Correction de la vue au laser

Sécuritaire malgré les risques clament les ophtalmologistes

JUDITH LACHAPPELLE
LE DEVOIR

Environ 30 000 Québécois choisissent chaque année de profiter de la technologie au laser pour corriger leur vue. Parmi eux, il est vrai qu'un très petit nombre souffrira de complications à la suite de l'opération, ce soit un éblouissement ou des halos autour des lumières du soir, ou encore des douleurs à l'œil à cause d'une cicatrisation difficile. Une chirurgie comporte toujours des risques qu'il ne faut pas prendre à la légère, ont rappelé hier les ophtalmologistes.

Il y a quelques semaines, Option consommateurs rapportait les cas de patients dont la chirurgie réfractive s'était mal déroulée et dénonçait le manque d'information donnée aux clients. «Les histoires d'horreur sont rares et sont comparables aux alternatives à la chirurgie, a expliqué hier le Dr Michel Podteteney, président du Comité de chirurgie réfractive de l'Association des médecins ophtalmologistes du Québec (AMOQ). On voit toute les semaines des complications à cause de l'utilisation des verres de contact.»

L'AMOQ évalue que 5% des patients opérés au laser nécessiteront une retouche du traitement. Chaque technique a ses avantages et ses inconvénients. Le laser Excimer, est utilisé depuis le début de la décennie et traite la surface du globe oculaire, tandis que la technique Lasik opère à l'intérieur de l'œil en découpant une mince couche de la cornée. Les halos lumineux et les éblouissements sont les effets secondaires les plus courants mais tendent à diminuer avec le temps, a expliqué le Dr Isabelle Brunette. «Et la majorité des porteurs de verres de contact connaissent déjà ce phénomène», a-t-elle ajouté.

Les infections sont somme toute assez rares — moins de une sur 1000 — mais peuvent causer une perte de vision plus ou moins importante. Une diminution de vision est également possible, mais aucune perte complète de vision n'a été rapportée à l'AMOQ.

Les lunettes au bout de son nez — il dit être assez à l'aise avec ses verres pour ne pas avoir l'envie de s'en débarrasser —, le président de l'AMOQ, le Dr Côme Fortin, a répété que la chirurgie réfractive est une solution de remplacement sécuritaire pour la correction de la vue. Et contrairement à ce que certaines publicités alléchantes peuvent laisser croire, ce n'est pas un traitement miracle, a évoqué le Dr Fortin...

La récente chute des prix pour l'opération ne sert ni les médecins, ni les patients, selon l'AMOQ. Les médecins, qui doivent traiter plus de patients pour couvrir leurs coûts, ont moins de temps pour répondre aux questions. D'ailleurs, le Dr Podteteney est d'avis qu'un traitement au laser devrait coûter autour de 3000 \$.

Palais des congrès: Gespro 85, Axor 60

JEAN CHARTIER
LE DEVOIR

Gespro a obtenu 85 points contre 60 pour le Groupe Axor dans l'évaluation du jury pour le Palais des congrès de Montréal. Tel a été le verdict final du nouveau jury, créé en septembre par le Secrétariat à la Métropole de Louise Harel, après la décision du gouvernement de modifier le cahier des charges.

Non seulement Gespro a gagné sur les aspects fonctionnels et opérationnels, cette firme a recalé son rival pour les qualités architecturales, à l'inverse du premier jury de 13 membres, mis sur pied par la Société immobilière du Québec. Celui-ci n'avait donné que 21 points sur 100 à Gespro.

Les trois firmes d'architectes associées à Gespro, en l'occurrence Saia, Barbarese, de même que Tétreault, Parent, Languedoc ainsi que Dupuis, Dubuc, ont eu 40 points sur 50 pour l'architecture et l'urbanisme tandis que Provencher & Roy n'a obtenu que 30 points pour le projet modifié d'Axor.

Pour les aspects fonctionnels, Gespro a également surclassé son adversaire par 45 points contre 30 alloués au Groupe Axor. Bref, le jury a donné la prépondérance à la même firme.

Marie Lessard, urbaniste et vice-doyenne à la faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal, précise que les sept membres du jury n'ont pas jugé le dessin de l'un et l'autre projets. Le jury a pris en considération des critères tels que l'équilibre des façades, la richesse des matériaux, la visibilité des accès et la réussite du mariage avec le bâtiment actuel.

L'urbaniste donne cette indication: «Ce n'était pas un projet facile à cause de la localisation de l'autoroute. Pour

nous, le projet choisi répond mieux à un ensemble de critères. Ces bâtiments répondent à la dynamique de leur temps.»

Marie Lessard prend l'exemple de la Place des Arts et fait ce commentaire: «La Place des Arts est mal plantée à cause du basilair. Il y a des bâtiments plus réussis, évidemment. Ce sont des méga-îlots. On a des portes de stationnement immenses, refermées sur elles-mêmes. Ce n'est pas

convivial, cette architecture. Ce sera toujours difficile à intégrer. Je ne vous ferai pas de comparaisons entre les deux immeubles, ça peut être très pernicieux.»

Sur la valeur architecturale des deux projets, elle précise: «Les arguments qui permettent d'examiner si c'est beau, on les a considérés. Mais dans le groupe, il y en avait qui étaient sensibles aux qualités architecturales, c'est sûr.»

Journée d'étude

une île
une ville

Un projet de société pour le Québec

Le samedi
4 décembre 1999,
de 8 h à 16 h

«L'avenir de la métropole du Québec vous préoccupe?
Voici l'occasion de participer à cet important débat!»
Pierre Bourque

À l'Université
du Québec
à Montréal

8 h à 9 h
INSCRIPTION*
Pavillon Judith-Jasmin, 405, rue Sainte-Catherine Est

9 h 30 à 12 h
ATELIERS
1. La prestation des services municipaux dans la ville unifiée
2. Montréal et la société québécoise à l'ère de la mondialisation
3. Montréal, ville-centre et métropole: les nouvelles réalités urbaines
4. Identité et diversité culturelles à Montréal
5. "One island, one city": The new reality
6. La communauté urbaine élargie: nouvelles stratégies régionales

10 h à 12 h
TABLE RONDE
Fiscalité municipale et enjeux financiers

13 h 30 à 15 h 30
ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

INSCRIVEZ-VOUS RAPIDEMENT!

1^{er} CHOIX D'ATELIER:

2^e CHOIX D'ATELIER:

NOM:

ADRESSE:

TÉL.:

TÉLÉC.:

VEUILLEZ RETOURNER CE COUPON AU

SECRÉTARIAT DE LA JOURNÉE D'ÉTUDE
UNE ÎLE, UNE VILLE

275, RUE NOTRE-DAME EST
4^e ÉTAGE, BUREAU 4.116
MONTRÉAL (QUÉBEC) H2Y 1C6
TÉL.: (514) 872-8369
TÉLÉC.: (514) 872-8434

www.ville.montreal.qc.ca

*AUCUNS FRAIS D'INSCRIPTION



Ville de Montréal

LOGIQUES

Savez-vous utiliser
toutes les ressources
d'Internet et en tirer
le maximum?

LE GUIDE DE
L'INTERNAUTE 2000

Danny J. Schier
LE GUIDE DE
L'INTERNAUTE 2000
ISBN 2-89381-671-1 - 584 p. - illustré
28,95 \$

Le guide de l'internaute
Édition 2000

Danny J. Schier
ISBN 2-89381-671-1 - 584 p. - illustré
28,95 \$

Les Éditions LOGIQUES inc.
En vente partout
Distribution exclusive: Québec-Livres

• LES ACTUALITÉS •

Centres d'hébergement pour personnes âgées

Marois voudrait faire plus

PIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE

Québec — Accusée de cacher la vérité, de ne pas fournir toutes les réponses aux questions sur les services de Santé et sociaux, la ministre Pauline Marois a admis, hier, qu'elle souhaite en faire davantage pour les personnes âgées en centres d'hébergement.

Aux questions de la critique libérale Michèle Lamquin-Ethier qui a même mis en doute son discours rassurant sur la situation, Mme Marois a d'abord admis son incapacité à identifier les occupants de plus de 3000 lits de longue durée dans les établissements. «J'ai été à ce point prudente, a-t-elle affirmé, que j'ai justement dit que nous ne pouvions exactement identifier combien des 3190 lits de longue durée psychiatrique étaient affectés aux personnes âgées.»

Propos accusateurs

Mme Lamquin-Ethier a étayé ses propos accusateurs à l'endroit de la ministre en citant les évaluations faites par les associations des CLSC et des Centres d'hébergement de services de longue durée, qui ont déjà dénoncé un manque à gagner de 300 millions de dollars, ce qui a forcé les directions d'établissements à réduire les soins de façon inquiétante.

«Les mêmes associations, a expliqué la critique de l'Opposition, ont affirmé que les personnes âgées ne reçoivent plus qu'un bain par semaine, qu'elles sont en couches, faute de personnel pour les accompagner aux toilettes, et qu'elles souffrent de malnutrition parce qu'elles ne peuvent être assistées.»

«Est-ce que la ministre, a finalement demandé Mme Lamquin-Ethier, a l'intention, encore longtemps, d'utiliser la période de questions pour induire les parlementaires en erreur et berner la population?»

Le débat de quelques minutes sur la façon de poser la question et sur les termes jugés offensants terminé, Mme Marois a admis que la qualité des services aux personnes âgées l'inquiète.

«Je suis d'accord, a-t-elle clairement affirmé, que nous devrions rehausser les budgets consacrés aux personnes âgées dans les institutions, en autant que nous ayons les disponibilités pour ce faire. Mais cela fait partie de mes priorités pour l'année 2000-2001.»

La ministre a finalement confirmé s'être entretenu avec les porte-parole des associations concernées. «Nous avons convenu, a-t-elle conclu, qu'il y a des améliorations à apporter dans les soins pour les personnes âgées à domicile... Cependant, dans les centres d'hébergement, le niveau de services devrait aussi être rehaussé. J'en ai convenu depuis longtemps.»

Pauvreté chez les jeunes

La chorale de l'Accueil Bonneau et l'opposition chantent en chœur

ALEXANDRE SIROIS
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Aux grands maux les grands remèdes: le Bloc québécois a fait appel à la chorale de l'Accueil Bonneau, hier, pour tenter de sensibiliser le gouvernement libéral au problème de la pauvreté chez les jeunes.

Les chanteurs de la chorale, qui se sont déjà produits à New York, Toronto et Paris, étaient hier à Ottawa. Ils ont chanté dans l'enceinte du Parlement pour «dénoncer la pauvreté». «Il faut absolument que nos gouvernements fassent quelque chose pour ça. Surtout pour les enfants», a déclaré Léo, 62 ans, après avoir entonné notamment que, «quand les hommes vivront d'amour, il n'y aura plus de misère». «J'ai vécu l'expérience de la rue avec les itinérants et je ne souhaite à personne de la vivre», a ajouté celui qui fait partie de la chorale depuis neuf mois.

«Ce qu'on dit au gouvernement, ce n'est pas qu'on fait pitié, c'est qu'on veut être mieux dans notre peau», a poursuivi Michel Viau, 47 ans, qui participe aux activités de la chorale depuis trois ans. M. Viau s'est dit

honoré de pouvoir chanter «pour tous les gens qui sont pauvres».

C'est la députée bloquiste de Québec, Christiane Gagnon, qui était à l'origine de la venue de la chorale à Ottawa. «C'est symbolique de les avoir ici, eux qui sont un témoignage vivant et vibrant des gens qui ont retrouvé leur dignité», a-t-elle expliqué.

Sans les réformistes

L'opposition, exception faite du parti réformiste, aura été unanime à souligner la journée d'hier, qui marquait le 10^e anniversaire d'une résolution adoptée à la Chambre des communes. Résolution selon laquelle le gouvernement s'engageait à éliminer la pauvreté des enfants avant l'an 2000.

Le défi n'a pas été relevé, ont indiqué l'opposition et divers organismes sociaux et communautaires. Au contraire. Ottawa n'a même pas réussi à contenir la progression de la pauvreté chez les jeunes. Un enfant sur cinq vit actuellement dans la pauvreté au pays, soit 463 000 enfants de plus qu'en 1989.

La résolution proposée il y a dix ans par l'ancien chef du NPD, Ed

Broadbent, semblait pourtant raisonnable, se rappelle-t-il. «La résolution n'est pas venue que de moi. Elle n'a pas été tirée d'un chapeau. Elle a été discutée avec les autres partis. C'était quelque chose que les politiciens pragmatiques estimaient faisable en 1989», a-t-il déclaré, hier, en conférence de presse. Surtout, a-t-il ajouté, que certains pays d'Europe occidentale avaient alors réussi à éliminer la pauvreté chez les jeunes.

Le gouvernement invité à agir

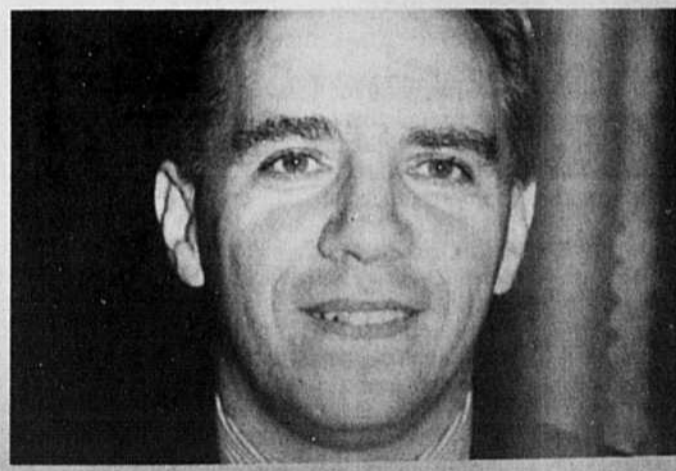
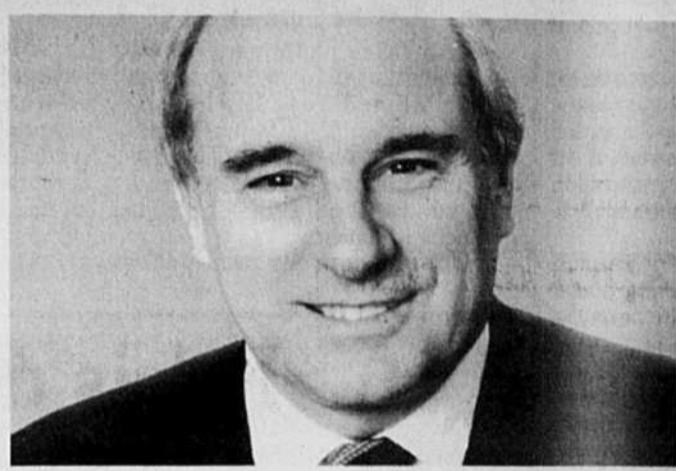
L'ancien chef du NPD n'a pas pour autant baissé les bras. Il s'était joint à une coalition d'organismes canadiens afin de présenter au gouvernement un plan d'action pour réduire la pauvreté chez les jeunes.

Campagne 2000, une coalition canadienne de plus de 70 organismes nationaux, provinciaux et communautaires, a proposé hier une série de mesures chiffrées à environ 16 milliards \$ au cours des cinq prochaines années. Une initiative qui permettra, selon la coalition, de réduire de moitié le nombre d'enfants pauvres. «Nous avons un plan de cinq ans pour réduire le déficit. Le

ministre des Finances suggère qu'il y aura un plan de cinq ans pour réduire les impôts. Nous pensons qu'il y a un besoin urgent pour un plan de cinq ans d'investissement social pour les enfants et les familles», a affirmé Marvyn Novick, professeur de travail social et membre fondateur de Campagne 2000.

La coalition souhaite qu'Ottawa consacre la moitié des surplus budgétaires pour donner un coup de main aux jeunes Canadiens en bonifiant, entre autres, les prestations pour enfants des familles à faibles revenus. «Les surplus du gouvernement fédéral fournissent une opportunité unique et historique pour réparer et reconstruire les fondations sociales du Canada», a insisté M. Novick.

Interrogée à la sortie de la Chambre des communes, la ministre du Développement des ressources humaines, Jane Stewart, a cependant refusé de commenter la proposition de la coalition. «Les enfants doivent être notre priorité», s'est-elle bornée à répéter, indiquant que le gouvernement allait respecter les engagements pris dans le dernier discours du Trône.



C'est à leur tour de dire oui

Ça fait 10 ans qu'il n'y a pas eu de vraie négociation dans le secteur public. 10 années pendant lesquelles les réformes et les compressions ont fait reculer l'emploi, les conditions de travail et le pouvoir d'achat des travailleuses et travailleurs du secteur public. Il est temps que le gouvernement redonne dignité, respect et conditions de travail à ses salariés et qu'il investisse dans leur savoir-faire pour que la population retrouve des services pour lesquels elle paye. Il est temps que les négociations portent sur l'avenir de celles et ceux qui travaillent à la qualité de vie de la population. Il est temps que le secteur public redevienne l'outil de la qualité de vie de la population. **À l'avenir... on ne peut pas dire non.**



Gros preneurs
P'tits donneurs

Le secteur public CSN en négociation.



LE DEVOIR

POLITIQUE

Forces canadiennes

«Il faut faire des choix», selon Baril

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Les Forces canadiennes devront faire des choix et se recentrer sur leurs activités fondamentales si elles entendent rester modernes et efficaces. Ces choix pourraient aller jusqu'à se départir de certains types d'équipement, mais aussi en acquérir de nouveaux, comme des avions de transport de très longue distance.

Prenant la parole devant le Canadian Club d'Ottawa hier, le chef d'état major Maurice Baril a affirmé qu'étant donné leur situation budgétaire, les Forces canadiennes étaient confrontées à des «choix difficiles». «Il faudra décider des capacités que nous conserverons et celles dont nous devons nous priver. Avec un budget de défense limité, l'acquisition de nouvel équipement et de nouvelles capacités exige souvent des sacrifices.»

Selon le général Baril, les Forces canadiennes n'ont pas besoin de posséder «toutes les composantes d'une capacité militaire: cela n'est certainement pas à la mesure de nos moyens, et ce n'est pas nécessaire». Si ne veut pas dire pour l'instant quels équipements pourraient être vendus, il reconnaît qu'il n'y a pas de vaches sacrées, pas même les avions Snowbirds, considérés parfois comme un symbole national. «Toutes les options sont ouvertes», s'est-il contenté de commenter.

Il appert toutefois qu'une des priorités du général Baril sera d'améliorer la capacité de transport aérien et maritime des troupes canadiennes et

cela pourrait signifier l'acquisition de courriers aériens ou maritimes, comme le C-5 ou le C-17, permettant de transporter des véhicules blindés ou d'autres pièces d'équipement lourd sur de très longues distances.

Pour l'instant, le Canada ne possède pas de ces gros avions. Il en loue au besoin selon la disponibilité, car peu de pays en possèdent et ils sont donc très en demande lors de conflits. Le reste du temps, le Canada s'en remet à ses avions Hercules, qui ont notamment fait les manchettes lorsqu'un des deux appareils mobilisés pour la mission au Timor oriental s'est repris à trois fois avant de pouvoir partir dû à des problèmes mécaniques. Le quotidien Ottawa Citizen révélait d'ailleurs hier matin que le deuxième de ces avions aurait également eu des difficultés pendant la mission timoraise et qu'il lui aurait été défendu de voler à une altitude supérieure à 10 000 pieds à cause de problèmes de pression.

«Notre efficacité dépendra de la rapidité avec laquelle nos forces pourront arriver sur place, a affirmé Maurice Baril. [...] Allons nous annuler la moitié de notre flotte de Hercules pour acheter des C-17? C'est une des possibilités. Je veux seulement que nous soyons efficaces.» Expliquant qu'il était moins cher de louer ces appareils s'ils ne sont utilisés qu'une ou deux fois par année, le général Baril a ajouté que «si on est pour avoir une capacité de se déployer rapidement et souvent dans des endroits très éloignés, si notre pays nous demande de faire cela, on doit développer les moyens pour le faire».

Eaux souterraines

Adoption d'une loi interdisant les exportations

LOUIS GILLES
FRANCOEUR
LE DEVOIR

Urgence

Le Québec est devenu hier la première province canadienne à interdire par moratoire législatif les exportations massives de ses eaux souterraines et de surface, ce qui le placera à l'avant-scène du peloton lors de la prochaine conférence des ministres de l'Environnement à Kananaskis, en Alberta, dont c'est précisément l'un des principaux enjeux.

L'adoption hier du projet de loi 73 par l'Assemblée nationale survenant quelques jours à peine après que le gouvernement fédéral eût déposé un projet de loi allant dans le même sens.

La nouvelle loi 73 ne s'applique pas cependant aux détournements de rivières à des fins hydroélectriques tout comme elle n'interdit pas les activités de prélèvement à des fins d'embouteillage en contenants de moins de 20 litres, ni l'approvisionnement à des fins de consommation humaine ou l'approvisionnement de véhicules ou de navires.

Pour le parrain législatif de la loi, le ministre Paul Bégin, ce projet de loi devance certes les conclusions de la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement qui étudie la future politique de l'eau du Québec. Mais devant l'urgence d'éviter tout précédent qui enlèverait aux gouvernements compétence sur cette ressource en raison des dispositions de l'ALENA, Québec a décidé d'aller de l'avant d'autant plus, a dit le ministre, que la loi «est conforme aux demandes formulées par les Québécoises et les Québécois dans le cadre des consultations tenues actuellement par le BAPE».

Le gouvernement, qui ne voyait pas l'urgence d'intervenir lorsqu'Ottawa a invité les provinces à le faire à la suite des travaux de la Commission mixte internationale, a finalement osé changer de position, a ajouté le ministre «afin de prévenir les atteintes à l'environnement qui pourraient provenir du transfert hors Québec» de quantités d'eau importantes, ce qui lui a valu l'appui de la plupart des intervenants du secteur de l'eau.

Garderies

Les antécédents judiciaires des détenteurs de permis seront vérifiés

Québec (PC) — Le gouvernement va désormais vérifier les antécédents judiciaires de ceux qui demandent un permis de garderie, a indiqué hier la ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance, Nicole Léger.

Mme Léger a fait la mise au point à l'Assemblée nationale alors qu'elle était interpellée par le député de Notre-Dame-de-Grâce, Russell Copeman. Ce dernier soulevait le cas d'un propriétaire de garderie, titulaire d'un permis, qui a dans le passé été condamné pour grossière indécence. «J'ai demandé un plan d'action avec le ministère de la Sécurité publique pour faire en sorte que la vérification des antécédents judiciaires puisse dorénavant faire partie du processus [d'octroi d'un permis], a dit Mme Léger devant la Chambre.

Mesures

En ce qui a trait aux permis spécifiques octroyés au propriétaire qui avait jadis été condamné, la ministre Léger a expliqué que plusieurs mesures avaient été mises de l'avant au cours des derniers jours pour y faire face:

- un inspecteur envoyé sur les lieux avec le mandat de veiller à ce que le propriétaire n'entre jamais en contact avec les enfants;

- un avis de révocation du permis a été transmis au propriétaire le 18 novembre dernier;

- un comité de parents a été créé pour maintenir entre-temps les services aux enfants.

La ministre déléguée à la famille a lancé un appel à la vigilance à tous ceux qui sont mêlés au monde des garderies, que ce soit des employés, des policiers ou des directeurs régionaux de la Protection de la jeunesse de façon à ce que la sécurité des enfants ne soit jamais compromise par de telles situations.

Pour sa part, le député Copeman a reproché au gouvernement d'avoir agi tardivement dans ce dossier. Il a fait valoir que les permis de garderies sont renouvelables tous les trois ans et que les vérifications auraient dû être plus sévères lors du dernier renouvellement du permis.

L'affaire, qui a soulevé un tollé, a été la révélation dans les médias d'information qu'un homme de 45 ans, détenteur d'un permis de garderie à Hudson, à l'ouest de Montréal, était accusé d'agression sexuelle sur deux enfants de quatre ans. L'individu avait jadis été condamné, en 1992, pour exhibitionnisme à proximité d'un autobus scolaire.

Vote référendaire

Charest émet des réserves sur la majorité simple

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le chef libéral Jean Charest émet des réserves sur la règle de la majorité simple (50 % des votes plus un) signifiant une victoire de l'OUI lors d'un référendum sur la souveraineté du Québec. M. Charest a laissé entendre hier que cette règle ne tenait que si une question claire était posée aux Québécois. En outre, cette clarté de la question référendaire devra être définie par l'appui incontournable de l'opposition officielle. A la «règle absolue» du 50 % plus un que défendent les péquistes, M. Charest répond qu'il ne doit pas s'agir d'un «dogme».

Il se dit toujours en faveur d'une majorité simple mais il ajoute maintenant des conditions: «en même temps, si on se lance dans une aventure comme ça, il faut qu'il y ait un minimum de consensus politique au Québec pour pouvoir arriver à un résultat concret.»

En anglais, il a expliqué que ce consensus passe par un appui de son parti à la question, puisque les libéraux ont recueilli plus de votes que le PQ aux dernières élections. «Si on n'appuie pas la question, ça pose la question de la légitimité. [...] Si la question est confuse, évidemment, le résultat, peu importe ce qu'il peut être, ne mène à peu près nulle part, dépendant du genre de question qu'on pose.»

Ce n'est pas le gouvernement fédéral, précise-t-il, qui décidera de l'état de clarté de la question référendaire, mais l'Assemblée nationale et, à ce titre, l'opposition officielle forte de la pluralité des votes au Québec, souligne le chef libéral. Il rappelle que Lucien Bouchard a déjà déclaré qu'un résultat de 51 % en faveur du Oui était insuffisant.

Le chef du PLQ affirme que la question référendaire doit donc parvenir à un statut de «légitimité» en recevant un certain niveau d'appui de ceux qui participent au débat sur sa rédaction à l'intérieur et à l'extérieur de l'Assemblée nationale.

Les nuances de la Cour

M. Charest ajoute que la Cour suprême reste nuancée sur les aspects qualitatif et quantitatif de la question et du vote référendaire. Personne ne peut tirer de l'avis de la Cour, selon lui, une idée du pourcentage de votes nécessaire à un résultat clair. «Ca se juge dans les circonstances d'un référendum», et ces circonstances peuvent être nombreuses, a-t-il expliqué plus loin: «la règle est de 50 % plus un, mais tout le monde doit juger sur les bases de ce dont parle la question, ce qu'elle propose, ce qu'elle dit et ne dit pas et ce que seront les résultats.»

Le premier ministre Bouchard estime que la position du chef libéral commence à «vasouiller». La règle de la majorité simple est «absolue» et reconnue par l'ONU, soutient-il. Et en réponse au premier ministre Chrétien qui dit qu'un pays ne peut se briser en vertu d'un recotage judiciaire, M. Bouchard a été tranchant. «On n'empêche pas un pays de naître quand la majorité le veut.»

Hier, son gouvernement a refusé de débattre de la motion présentée par l'opposition officielle, qui cherchait à établir les prérogatives du parlement québécois lors d'un processus référendaire, prétextant qu'elle aurait signifié un appui historique de l'Assemblée nationale à la formule d'amendement de la Constitution de 1982.

M. Bouchard a cité plusieurs paragraphes (32, 47 et 82) qui, selon lui, indiquent la «légitimité et la légalité» que reconnaît la Cour suprême à la Constitution de 1982. Le premier ministre affirme toutefois que son parti est prêt à citer le jugement de la Cour suprême dans une motion unanime de l'Assemblée nationale, mais en y ajoutant des réserves, ce que la motion libérale ne faisait pas.

«L'Assemblée nationale réaffirme qu'elle seule peut déterminer les conditions entourant le processus référendaire sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec dans le respect des règles démocratiques et en conformité avec la décision de la Cour suprême», écrivait le PLQ.

Hypocrisie

Selon le chef libéral, l'hypocrisie du gouvernement est maintenant claire. «Les masques tombent», dit-il, puisque M. Bouchard ne prend que les aspects du jugement de la Cour suprême qui font son affaire.

À ce sujet, le chef de l'Action démocratique, Mario Dumont, pense cependant que l'attitude du chef du Parti libéral laisse douter de sa volonté de réunir véritablement les appuis de tous les députés de l'Assemblée nationale pour réagir avec force aux déclarations du premier ministre Chrétien à Ottawa.

«L'intention d'aller chercher un vote unanime de l'Assemblée nationale ne semblait pas être aujourd'hui la priorité du chef de l'opposition officielle», conclut-il en déclarant que la règle de la majorité simple demeure, selon lui, la règle universelle.

En soirée, lors d'une assemblée partisane à Lévis, le premier ministre Bouchard a déclaré qu'il soumettrait aujourd'hui aux libéraux une nouvelle motion afin de faire parler l'Assemblée nationale «d'une même voix».

Étudiants arrêtés



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

ENVIRON 70 ÉTUDIANTS ont été arrêtés alors qu'ils manifestaient sur la rue Saint-Denis hier après-midi. Les protestataires étaient sortis pour «sensibiliser» le public à la relation incestueuse entre l'entreprise privée et l'université qui remet en cause, selon eux, le caractère public de l'éducation. L'institution s'apprête à signer un contrat d'exclusivité avec Coca-Cola qui, en échange de 5,4 millions de dollars répartis sur dix ans, triplerait le nombre de machines distributrices sur le campus. Les protestataires ont voulu faire savoir au public qu'ils avaient soif de savoir et non de boissons gazeuses. Une autre manifestation s'est déroulée vers 18h, dénonçant cette fois la brutalité policière. Près de 200 personnes ont déambulé bruyamment dans les rues du centre-ville en scandant: «la solution, c'est la révolution». Des arrestations ont également eu lieu.

Pacte fiscal entre Québec et les municipalités

Les négociations sont loin d'être terminées

PIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE

Québec — Les négociations sur un nouveau pacte fiscal entre le gouvernement et les municipalités sont loin d'être terminées et il est prématuré de laisser entendre que les dés sont jetés.

Hier, en chambre, la ministre d'État aux Affaires municipales Louise Harel, son collègue de l'Éducation François Legault et le premier ministre Lucien Bouchard ont réaffirmé qu'il faut attendre la fin du processus avant de tirer des conclusions. «Nous poursuivons des discussions intensives pour arriver dans les délais que nous nous sommes donnés mutuellement à une entente satisfaisante», a déclaré la ministre Harel.

Le premier ministre de son côté a maintenu son engagement de la veille en réaffirmant qu'un nouveau pacte fiscal implique qu'il ne doit pas y avoir d'augmentation du fardeau fiscal des contribuables. «C'est une question d'arithmétique, a-t-il dit. Les municipalités envoient chaque année au gouvernement 356 millions

de dollars, en vertu de l'accord intervenu en 1997.

«Il s'agit, maintenant, a-t-il poursuivi, de les soulager de cette obligation de 356 millions et de la transférer graduellement vers les commissions scolaires tout en diminuant d'autant le fardeau fiscal des municipalités.»

M. Bouchard a lui aussi demandé à tous les observateurs d'attendre la fin des négociations avant de tirer des conclusions. «Attendons de voir le résultat des négociations, a-t-il dit, parce que nous sommes présentement en train de parler avec des gens représentant justement des maires élus [les unions municipales] et avec lesquels nous tentons de signer un accord.»

Qu'un projet, selon Legault

Quant au dossier du transport scolaire, au centre du débat entre les municipalités et le gouvernement, le ministre Legault a, de son côté, laissé entendre que les dés ne sont pas encore jetés. «Le scénario qui est actuellement envisagé, a-t-il précisé, est un projet. Le premier ministre et la ministre des Affaires municipales ont aussi mentionné qu'on se donnait dix

jours pour examiner les tenants et aboutissants.»

Ceci dit, le ministre de l'Éducation a rappelé que son seul objectif dans ce dossier était de tout mettre en œuvre pour garantir la meilleure qualité du service de transport scolaire avant d'affirmer que dès ce matin, la Fédération des commissions scolaires du Québec sera convoquée «pour examiner les répercussions du scénario qui est proposé». «On va écouter leurs arguments, a-t-il dit, et on décidera de notre position après les avoir entendus.»

Hier, justement, le Conseil du patronat du Québec, tout comme le chef de l'Opposition Jean Charest se demandaient toujours si les contribuables québécois, à la suite de cet exercice, ne seraient pas condamnés à payer plus cher. «Il ne faut d'aucune façon alourdir le fardeau fiscal des contribuables au palier local, a averti le président du CPQ Gille Taillon, alors que le gouvernement annonce, par ailleurs, des baisses d'impôt au niveau provincial. Toute tentative de refiler la facture sur le plan local est totalement inacceptable.»

EN BREF

Alliance-Québec appuie Chrétien

Le groupe de pression anglophone Alliance Québec a accordé hier son appui à l'intervention du premier ministre canadien Jean Chrétien en faveur d'une clarification des règles du prochain référendum au Québec. Par la voix de son comité exécutif, le groupe présidé par William Johnson a félicité M. Chrétien mais a adressé des reproches sévères au premier ministre du Québec, Lucien Bouchard. Le lobby anglophone reproche à ce dernier son refus de «coopérer dans ce processus de clarification». Selon ce groupe, M. Bouchard agit de manière «téméraire et irresponsable» en menaçant de procéder à une déclaration unilatérale d'indépendance. Alliance Québec prévient que «la communauté anglophone n'acceptera jamais une sécession réalisée en dehors de la primauté du droit» et menace d'entreprendre «une résistance pacifique» en refusant notamment de payer ses impôts à Québec et de venir «en aide à toutes les nations autochtones qui, elles aussi, veulent demeurer sous la juridiction du Canada».

Recyclage: la Ville révisé ses chiffres

(Le Devoir) — En moins de 24 heures, le taux de recyclage pour les neuf premiers mois de 1998 est passé de 39 000 tonnes à moins de 29 000 tonnes. Le Service des travaux publics et de l'environnement de la Ville de Montréal a fait parvenir un communiqué de presse aux médias hier pour rectifier les chiffres qu'il avait lui-même fournis la veille au Devoir concernant la collecte sélective. Ce ne serait plus 39 000 tonnes de matières recyclées qui auraient été ramassées lors des neuf premiers mois de 1998, mais bien 28 651 tonnes. Au Service des communications, on a d'abord prétendu que le chiffre de 39 000 tonnes avancées étaient en fait le tonnage total pour l'année 1998. Vérification faite, c'est 41 132 tonnes, selon les chiffres de la vice-présidente du comité exécutif, Noushig Eloyan, qui auraient été récupérés en 1998. On a par la suite indiqué que ce n'était qu'une simple erreur. De janvier à octobre donc, les résultats de la collecte sélective font état d'une diminution de 2591 tonnes, entre 1998 et 1999.

EgyptAir: peut-être une explosion

(AP) — Un haut responsable du ministère des Transports égyptien a estimé hier que le crash du Boeing 767 d'EgyptAir, qui s'est abîmé en mer le 31 octobre dernier avec 217 personnes à son bord, pouvait avoir été causé par une «explosion externe ou interne». Selon le général Issam Ahmed, qui dirige le programme national d'entraînement aérien, les experts égyptiens qui participent à l'enquête doivent être vigilants face la «théorie du suicide» défendue par les Américains.

Club 402-HOMME



Notre collection
automne-hiver est arrivée.

PRÊT-À-PORTER
POUR HOMMES!

Achetez directement de l'importateur
les grandes marques de costumes
fabriqués en ITALIE:

De 299 \$ à 499 \$
LE COSTUME!

Tous nos costumes sont taillés
dans les plus beaux tissus italiens
100% pure laine avec des coupes
exclusives. Finis main dans la
tradition artisanale italienne.

Tissus signés:
Cerrito 1881 - Zegna
Marzotto - Zignone etc.

1118, rue Ste-Catherine O.,
Suite 200, Montréal
(514) 861-3636

É D I T O R I A L

L'agitateur

Ottawa a relancé mardi le débat sur les règles référendaires. Débat un peu irréaliste que celui-là puisque aucun référendum sur la souveraineté n'est à l'horizon, mais que personne ne devrait ignorer en raison des enjeux qui s'y trouvent.

Le jeu référendaire d'Ottawa est maintenant clairement exposé. Jean Chrétien entend n'accepter aucune négociation sur la souveraineté à moins que cette option ne l'emporte avec une forte majorité lors d'un prochain référendum. On ne sait pas encore à quelle hauteur devra être cette majorité, mais on devine aisément, à travers les diverses rumeurs qui ont cours, qu'on veut donner au gouvernement fédéral le prétexte nécessaire pour refuser tout pourparler.

Ce débat ne soulèvera pas les passions. Plusieurs pourraient ne pas se sentir concernés du fait que personne ne sait quand aura lieu ce prochain référendum, ni même s'il aura lieu un jour. Certains pourraient y voir par ailleurs une affaire réservée à ce qu'on appelle l'industrie constitutionnelle, comme c'est le cas depuis l'échec référendaire chaque fois qu'il est question de constitution, victimes que nous sommes trop souvent d'un certain désabusement. Pourtant, il y a matière à réagir.

Le premier enjeu de ce débat est le rôle de l'Assemblée nationale dans la définition des règles référendaires. Comme a tenu à le dire hier Jean Charest, le maître du jeu référendaire doit être le Parlement québécois. On n'a pas à tenter de lui imposer indirectement des règles dont il ne veut pas. Malheureusement, les tactiques politiciennes ont empêché que cela soit réaffirmé solennellement.

Par ailleurs, un fort consensus a toujours existé au Québec pour prétendre que la majorité absolue suffisait. Ce fut le cas lors des référendums précédents au Canada, comme ce le fut aussi généralement ailleurs dans le monde, et il n'y a pas lieu d'en changer. Tous conviendront cependant qu'une victoire de la souveraineté tout juste passé le seuil du 50 % serait trop fragile et engendrerait un rapport de force défavorable aux souverainistes le moment venu de négocier avec Ottawa.

La notion d'une majorité claire n'a justement pas été définie par la Cour suprême dans son avis de 1998 parce que cela ne peut être arbitrairement défini à l'avance. Bien des éléments devront être pris en compte. La formulation de la question en sera un, tout comme le contexte dans lequel se sera déroulée la campagne référendaire. Il faudra voir si le débat a pu être exhaustif et si tous les acteurs politiques, y compris le gouvernement fédéral, auront pu y participer et faire valoir leurs points de vue. De cela, on ne saurait non plus juger à l'avance, quoi qu'en pense M. Chrétien.

Cela dit, la question devra, dans cet esprit, dire les choses clairement, sans ambiguïtés, sans qu'il puisse être possible par la suite de suggérer des interprétations aux résultats du vote qui ne seraient pas conformes à l'intention première. Il faudra également que la démarche proposée pour réaliser la souveraineté soit aussi clairement exprimée.

La responsabilité de formuler cette question ne peut appartenir qu'au gouvernement. C'est lui qui initie le processus référendaire et qui, ultimement, assumera les conséquences des choix qu'il fera au moment de rédiger cette question. On imagine mal que l'opposition puisse exercer une sorte de droit de veto, comme le suggèrent certains. Les jeux de la politique sont tels que jamais le Parti libéral ne saurait donner son aval à une question dont le contenu même suscitera son opposition. Cela n'est pas très crédible. Si la question n'a pas la clarté voulue, les électeurs n'en seront pas dupes. Tous ont compris depuis l'avis de la Cour suprême que la clarté de la question est une exigence incontournable.

En rouvrant ce débat à ce moment-ci, Jean Chrétien cherche certainement à influencer les fédéralistes québécois dans l'espoir de briser le consensus existant à propos des règles référendaires auxquelles les libéraux de Jean Charest participent, et d'isoler le Parti québécois sur ce sujet. Pendant ce temps, on ne parle ni des mérites du fédéralisme ni de ceux de la souveraineté. On évite aussi de réfléchir à d'autres avenues. Bon tacticien, le premier ministre fédéral focalise le débat sur une question secondaire qui détourne les esprits de ce qui devrait être le débat principal. Cela ressemble un peu à de l'agitation politique.

bdescoteaux@ledevoir.ca

Victime ou coupable?

La Commission des droits de la personne vient de rendre publique une résolution qui déclare discriminatoire l'une des mesures adoptées par la CEQ et le gouvernement dans le cadre des négociations qui ont eu lieu en 1997 pour la récupération récurrente de 6 % des coûts de main-d'œuvre. Il va de soi que cette position ne fait pas l'affaire du gouvernement, qui s'apprête à adopter une loi dont le contenu pourrait être influencé par cette résolution de la Commission. Mais, de cela, nous reparlerons plus tard.

Pour le moment, attardons-nous plutôt à la réaction de la CEQ qui, par peur de déplaire à ses jeunes membres, dit accepter la position de la Commission... tout en renvoyant la facture au gouvernement. Coupable, mais pas vraiment!

On se rappellera qu'au cours de ces négociations, le gouvernement avait accepté de mettre en place un vaste programme de retraite anticipée qui a coûté 800 millions aux syndiqués et plus du double aux contribuables. Ce programme avait pour but de dégager des économies récurrentes en main-d'œuvre, ce qui fut le cas dans le secteur de la santé où bon nombre de postes laissés vacants n'ont pas été remplacés. De leur côté, les enseignants ont refusé cette voie pour lui préférer diverses mesures d'économies, tels l'ajout de congés sans traitement et le report d'augmentations salariales déjà prévues. Une autre des mesures imaginées par la CEQ et le gouvernement consistait à bloquer pour une année l'avancement dans les échelles des enseignants qui n'étaient pas déjà au sommet. C'est cela qui vient d'être considéré comme discriminatoire.

Longtemps, la CEQ a prétendu que ses membres ne devaient pas s'en faire avec cette entente puisque ses effets financiers seraient largement compensés par les gains énormes attendus d'une autre négociation, celle qui porte sur l'équité. Une affirmation pour le moins prématurée... Gouvernement et CEQ ont donc jusqu'au 17 décembre pour s'amender, ce qui pourrait leur coûter quelque 70 millions. Selon la CEQ, c'est au gouvernement seul qu'il revient de payer puisque c'est lui qui a profité de l'entente. On reconnaît bien là notre bonne vieille CEQ, toujours victime, jamais coupable.

La vérité, c'est qu'en 1997, la CEQ a elle-même fait un choix que les autres syndicats ont rejeté. Ce n'est donc pas à l'État de payer la note, si note il y a. Aucun règlement ne doit conduire à une iniquité de traitement entre les enseignants et les autres salariés du secteur public qui, eux, ont choisi d'assumer autrement leur part du contrat.

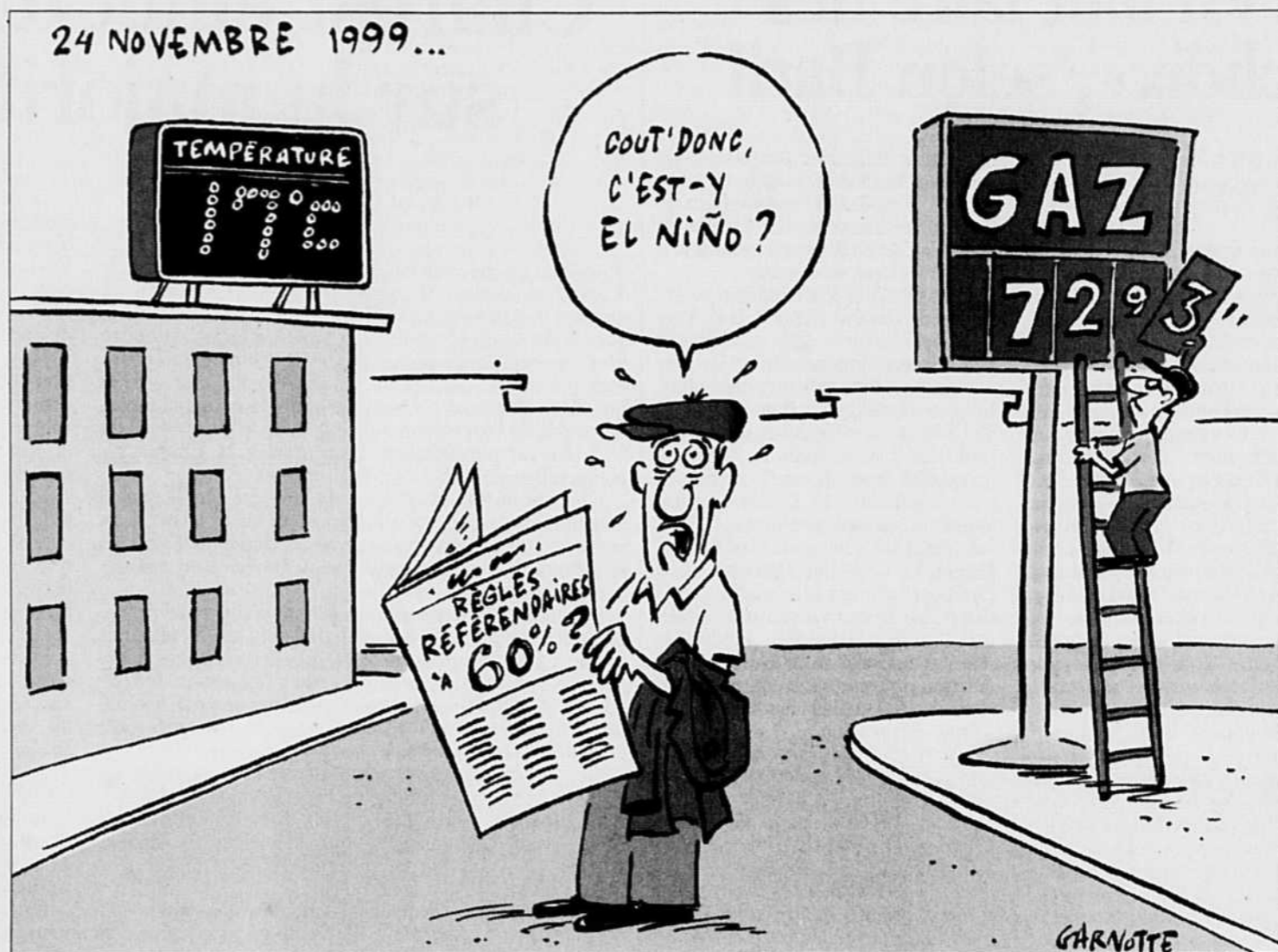
Quant à savoir si l'entente était vraiment discriminatoire, comme le soutient la Commission des droits dans sa résolution, le seul moyen d'en avoir le cœur net est de porter la cause devant le Tribunal des droits de la personne, en attendant d'avoir une loi plus limpide qui précise ce qui est ou non de la discrimination en fonction de l'âge en matière de conditions de travail.

jrnsanlacon@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



L E T T R E S

Rendez la parole au poète!

Sur le site Internet du Grand Théâtre de Québec, nous trouvons une page concernant «la célèbre murale de Jordi Bonet».

La murale connut une fulgurante renommée, principalement grâce à la controverse entourant la phrase du poète Claude Péloquin que le sculpteur Jordi Bonet avait gravée dans le béton.

Dans le texte présentant la murale, le commentaire du poète: «Un cri d'amour lancé à la face du monde».

Mais la phrase qui avait fait scandale n'y apparaît pas. L'aurait-on censurée? Que reste-t-il au poète si on lui enlève la parole?

«Vous n'êtes pas écœurés de mourir, bande de caves? C'est assez!»

Benoît Dansereau
Montréal, 5 novembre 1999

Un film qui incite à l'action

Un gros merci et des félicitations à Marquise Lepage, Monique Simard et Raymonde Provencher pour nous avoir donné un document visuel de grande qualité.

Le film *Des marelles et des petites filles* nous a émus profondément. C'est évident, pour nous, que l'évolution de l'humanité stagnera et même régressera si des solutions ne sont pas trouvées et appliquées rapidement pour éliminer la faim, la pauvreté, la violence. Notre amour des enfants sera-t-il assez puissant pour susciter un engagement concret de chacun de nous?

Les petites filles, dans le film, témoignent d'une

confiance dans la vie qui nous a touchés, leur désir le plus grand est d'aider les démunis. Nous n'avons qu'à leur procurer les outils de bases nécessaires et leur signifier notre solidarité afin qu'ensemble, nous remettions l'humanité sur la voie de l'évolution positive.

Les outils de bases sont, entre autres, l'alphabetisation, l'eau propre, les soins de santé de base et un environnement sans violence.

La majorité de ces outils sont disponibles mais ce qui fait défaut, c'est la volonté de s'en servir. Nous devons signifier clairement à nos dirigeants politiques que notre priorité numéro un est l'élimination de la pauvreté absolue. Les objectifs de l'UNICEF et du Sommet mondial des enfants doivent être atteints dans les plus brefs délais.

Ce film de ces dames nous a émus et nous avons notre bénévolat en faveur des enfants du monde. Merci.

Suzanne Tessier
André Désilets
Montréal, 14 novembre 1999

À quand la transparence?

À quelques heures l'une de l'autre, les interventions de la SODEC et les déclarations de Micheline Charest, présidente de CINAR, ne viennent pas jeter beaucoup de lumière sur les zones grises dans la gestion des programmes de soutien au cinéma et à la télévision.

La SODEC, de son côté, demande une enquête du ministère du Revenu du Québec et CINAR, par la voix de sa présidente, réclame ni plus ni moins que la légalisation de ses façons de voir les choses.

Les propos de Micheline Charest ont toutefois le mérite, compte tenu de la garde d'honneur qui l'accompagnait lors du prononcé de son discours, de nous interroger sur le rôle des puissants lobbys de la petite politique et du monde des affaires dans une industrie qui, au nom du développement culturel, puise aussi allégrement dans les fonds publics; de nous interroger sur les usages et le travail de coulisse dans un système qui semble s'être corrompu avec les années.

Les propos de Micheline Charest mériteraient une réponse immédiate de la part de Québec et d'Ottawa sur leurs intentions. Si Sheila Copps et Lucien Bouchard cédaient à cette demande, je ne vois pas comment on pourrait défendre l'exception culturelle dans les rencontres de l'OMC à Seattle.

Pour sa part, la requête de la SODEC ressemble plus à une opération de contrôle des dommages par les gestionnaires des programmes qu'à une réelle volonté de transparence et de réforme.

Le rapport de la SODEC ne me semble traiter que des symptômes d'un mal plus profond. Ce mal pourrait être la dégénérescence systémique des orientations et des usages mêmes de ces sociétés créées pour assurer notre développement culturel dans les secteurs du cinéma et de la télévision.

L'enquête indépendante qui s'impose devra remettre en question tous les aspects du développement de notre cinématographie et surtout ses objectifs culturels et le cadre économique que nous devons lui donner.

Jean Dansereau
Cinéaste
Les Ateliers du cinéma québécois inc.
Saint-Lambert, 19 novembre 1999

LIBRE OPINION

L'équité n'appartient à aucune idéologie politique

DAVID RHEAULT
Président de la Commission Jeunesse
Parti libéral du Québec

Un article de Pierre O'Neill paru dans l'édition du *Devoir* du 17 novembre remettait en cause les orientations de la Commission Jeunesse du Parti libéral du Québec. On nous y accusait de «mettre de l'avant les recettes les plus éculées de la droite». Cette critique visait particulièrement les positions de la Commission Jeunesse dans le dossier de la Régie des rentes du Québec. Avant d'accoler péremptoirement une étiquette à une telle initiative, une étude rigoureuse des faits s'impose.

La Régie des rentes est un dossier auquel une attention particulière mérite d'être accordée. Trop longtemps on a joué à l'autruche en maintenant un niveau de cotisation trop bas pour pouvoir financer adéquatement les prestations prévues dans la loi. Le gouvernement ne s'est réveillé qu'en 1996 pour proposer une augmentation des cotisations progressives pour qu'elles atteignent 9,9 % de la masse salariale en 2003. Selon plusieurs spécialistes, cette augmentation ne sera même pas suffisante.

Une étude effectuée par la firme d'actuaire Watson Wyatt, publiée dans la revue *Affaire Plus*, démontre qu'un travailleur né en 1976 devra payer, conjointement avec son employeur, entre 196 % et 230 % de la rente qu'il recevra afin de faire survivre le régime. Les gouvernements successifs ont ainsi délibérément ignoré le besoin de capitalisation qui s'impose à tout régime de retraite, besoin que le gouvernement oblige par contre à tout régime privé de retraite. Lorsqu'on est confronté à une telle situation, où l'on doit payer le double de ce que l'on recevra, il est normal de se poser certaines questions.

Certaines pistes de réflexion ont ainsi été initiées par la Commission Jeunesse. Première chose, le gouvernement du Québec doit donner l'heure juste sur l'état du régime des rentes du Québec et men-

tionner si les hausses de cotisations prévues seront suffisantes afin de financer les prestations des futurs retraités. On peut également revoir les prestations prévues dans le régime. Le raisonnement est le suivant: augmenter davantage les cotisations serait imposer une taxe sur la masse salariale insupportable pour les nouveaux travailleurs, puisque c'est l'ensemble de leur fardeau fiscal qu'il faut considérer. Cette orientation est donc incompatible avec l'objectif de plus en plus pressant de réduire ce fardeau. Il faut alors se demander s'il n'y a pas lieu de revoir les modalités inhérentes aux prestations que l'on accorde aux retraités.

La Commission Jeunesse croit ainsi que nous devrions revoir la pertinence du régime des rentes du Québec, à tout le moins ses méthodes de fonctionnement et de gestion, au lieu de se contenter d'augmenter d'une façon continue et aveugle les taux de cotisation.

Plusieurs raisons motivent cette proposition. Le but du régime des rentes du Québec, lorsqu'il fut instauré, était d'assurer à tous les travailleurs du Québec un revenu de retraite minimal. Or le contexte de 1966 diffère beaucoup de la situation actuelle. Lorsqu'on a mis en place le régime, plusieurs retraités étaient dépourvus financièrement. Peu de retraités disposaient de fonds de retraite provenant de leur employeur. Ce programme universel était donc une réponse appropriée aux réalités de l'époque.

Qu'en est-il aujourd'hui? De plus en plus de travailleurs disposent de fonds de retraite négociés à même leur convention collective. La planification de la retraite est devenue une préoccupation qui a pris de l'importance avec les années, nombre de personnes cotisent ainsi à un REER. Il est certes indéniable que tous les travailleurs ne disposeront pas d'un revenu de retraite substantiel et que l'État doit toujours se soucier de cette partie plus vulnérable de la population; la Commission Jeunesse n'a jamais remis en cause ce principe.

Or la solution idéale est-elle encore d'imposer à tout le monde un régime de retraite étatique alors

que l'histoire prouve que le gouvernement est incapable de gérer efficacement ce genre de régime? D'autant plus que la question de la pertinence de la Régie des rentes du Québec se pose d'elle-même puisque le régime sous sa forme actuelle ne pourra peut-être même pas survivre au vieillissement de la population. Le gouvernement ne pourrait-il pas, par exemple, obliger les employeurs et les employés à cotiser dans un régime de retraite sans pour autant en assurer la gestion?

Gauche, droite, là n'est pas la question. C'est une simple question d'équité intergénérationnelle. Il doit y avoir un débat puisque augmenter encore les cotisations des travailleurs au régime des rentes est une avenue sans issue pour les nouveaux travailleurs. Cette même génération de travailleurs qui aura, dois-je le rappeler, à rembourser la dette de 100 milliards que le Québec des années 70, 80 et 90 lui laissera en héritage.

De notre côté, nous proposons des pistes de réflexion balisées par les principes d'équité et de réalisme. Peut-être nous trompons-nous mais, de toute façon, quelqu'un a déjà dit quelque part que celui qui ne fait et ne propose rien se trompe de toute façon, ce qui, à l'évidence, ne sera jamais le cas des jeunes libéraux du Québec.

Ce n'est pas la première fois que M. O'Neill adresse de tels reproches à la Commission Jeunesse. Il a également vite fait de fustiger nos propositions visant à améliorer la qualité de l'éducation au Québec, à envisager un plus grand recours au financement privé dans la santé et à couper dans la bureaucratie.

Encore là, je ne crois pas qu'il s'agisse «des recettes les plus éculées de la droite», alors que l'Association des hôpitaux du Québec prévient le gouvernement que le contexte actuel nous obligera bientôt à revoir le panier assurable de soins offerts à la population et que notre «fameux» système de soins de santé compte presque autant de cadres que de médecins. Avant de coller une quelconque étiquette, regardons d'abord les faits car l'équité n'appartient à aucune idéologie politique.

IDÉES

La place de la religion à l'école

L'enseignement culturel des religions: une solution de rechange viable

FERNAND OUELLET
Université de SherbrookeMARCEL AUBERT
Université Laval

La proposition du Rapport Proulx qui a fait l'objet des critiques les plus nombreuses est celle de remplacer l'enseignement confessionnel par un enseignement culturel des religions accessible à tous les élèves, si bien qu'il nous est apparu nécessaire d'y apporter des éléments de réponse dans un mémoire que nous avons soumis à la Commission de l'éducation. Nous repreneons ici brièvement quelques éléments de ce mémoire.

Avant d'entrer dans le vif du débat, il peut être utile de rappeler que l'enseignement culturel des religions n'est pas une invention récente d'un groupe d'universitaires. Sa première incarnation est apparue au Québec en 1969, à l'initiative du Service de l'enseignement catholique et d'un groupe d'enseignants de quatre commissions scolaires. Ils ont mis sur pied un programme expérimental de «culture religieuse» offert en option aux élèves des trois dernières années du secondaire. En 1974, l'opération *Voies et impasses* du Comité catholique visait à préciser le statut catholique des écoles et à resituer l'enseignement religieux catholique dans une perspective éducative. Le programme de «culture religieuse» a été rebaptisé «enseignement religieux de type culturel» et il n'était offert qu'en secondaires VI et V, en option avec l'enseignement religieux catholique et à l'enseignement moral. Le programme devait également présenter la position de l'Église catholique sur les différentes religions. C'est dans ce cadre que s'est faite l'élaboration d'un programme qui a été expérimenté dans un certain nombre d'écoles jusqu'au début des années 1980. Le comité catholique, qui avait toujours conservé sa juridiction sur ce programme, a alors décidé de retirer ce «concurrent» de la maquette horaire en dépit des protestations des enseignants et des enseignantes qui croyaient en cet enseignement et avaient investi beaucoup d'énergie à se perfectionner.

Objections fondamentales

On peut résumer ainsi deux objections fondamentales que soulève le comité ca-

tholique par rapport à l'enseignement culturel des religions:

■ Cet enseignement adopterait la méthode des sciences humaines et sociales (histoire, anthropologie, sociologie): neutralité, distance, critique. La neutralité n'est pas possible dans le domaine des valeurs et de l'expérience religieuse. Et si elle était possible, un tel enseignement risquerait de conduire au relativisme et à l'indifférence.

■ Cet enseignement est axé sur l'apprentissage de l'altérité (autres visions du monde) sans accorder l'importance voulue à l'exploration de l'identité personnelle (la connaissance de la tradition d'appartenance). Il faut se connaître pour pouvoir rencontrer l'autre avec profit. Une des missions de l'école publique consiste à aider les jeunes à s'approprier le meilleur de leurs héritages culturels et religieux, de façon systématique et réfléchie, en allant de l'ouverture au sens critique.

Face à ces objections, il convient d'abord de reconnaître, dans cette opposition radicale entre les approches «froides» des sciences humaines des religions et l'appropriation «chaleureuse» de sa propre tradition spirituelle, des relents de la querelle entre «modernistes» et «anti-modernistes» qui remonte au milieu du XIX^e siècle. Cependant, les avancées intellectuelles des 50 dernières années dans les sciences humaines des religions démontrent que leur «décret» ancien sur la fin des «religions» au profit de la «rationalité scientifique» a fait place à une reconnaissance du droit de cité des fonctions symboliques non rationnelles ou para-rationnelles, telles que les croyances religieuses, en tant qu'objets valides de pensée et d'expression en vertu de leur statut épistémologique même.

Rendez-vous des comités de citoyens ruraux et des groupes écologiques québécois

Des campagnes à sauver

Manifeste adopté au premier Rendez-vous des comités de citoyens ruraux et des groupes écologiques québécois à Saint-Germain-de-Kamouraska, le 24 octobre 1999, signé par une cinquantaine d'organismes dont Solidarité rurale, l'Union pour la conservation de la nature et le Regroupement québécois des groupes écologiques.

La campagne est un réservoir de terres agricoles essentielles pour nourrir les humains. Mais elle est aussi un milieu et un mode de vie uniques, un réservoir de ressources qui, en plus d'être indispensables à la vie des communautés rurales, constituent des patrimoines collectifs irremplaçables: l'eau et l'air, le fleuve, les lacs et les rivières, la forêt, la grande nature, les villages, les communautés et les cultures régionales. Tout cela mis ensemble, la campagne constitue un réservoir de beauté, de diversité naturelle et culturelle de plus en plus indispensable à l'homme moderne, technique et urbain.

Mainmise des monopoles sur les campagnes

Malheureusement, les règles qui régissent l'utilisation de la campagne et de ses ressources polyvalentes sont constituées de corps de lois sectorielles et centralisées qui, la plupart du temps, ont été établies sous la pression de lobbies puissants; devenus partenaires de l'État, ces entreprises se sont assurées des quasi-monopoles en fonction de leurs intérêts immédiats et au détriment des communautés locales et régionales.

Ainsi, la forêt publique est concédée par le biais des CAAF (contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestiers) en quasi-monopole aux compagnies forestières qui en contrôlent l'utilisation et la surexploitent sans y associer les populations locales.

La zone verte (90 % des terres défrichées) est réservée en priorité aux activités agricoles, lesquelles se développent de plus en plus selon un modèle industriel intégré et subventionné, dont les impacts sont désastreux pour l'environnement et pour la survie des fermes familiales; le puissant lobby de l'Union des producteurs agricoles (UPA), de par la Commission de protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ) et les Comités consultatifs agricoles régionaux (CCA), fait en sorte que cette priorité ressemble de plus en plus à un monopole qui risque de désertifier la campagne.

Le fleuve, quant à lui, a été depuis longtemps livré aux grands chalutiers qui ont ravagé les fonds marins, détruit

la morue et, du même coup, les pêcheurs et les villages côtiers de la Gaspésie. Hydro-Québec et ses partenaires privés se partagent nos rivières, même au cœur des parcs et des zones patrimoniales, et l'accès aux rives est de plus en plus un privilège réservé à des propriétaires privés.

L'eau potable, toujours considérée comme propriété privée, n'est pas protégée contre la contamination, la privatisation et la convoitise des grandes compagnies d'eau embouteillée.

Les localités d'arrière-pays, en mal d'emploi, deviennent facilement des sites discrets pour les déchets et produits contaminés en provenance des villes et des industries.

Enfin, on découvre ces jours-ci avec stupeur que les grandes compagnies de biotechnologie ont fait main basse sur les gènes et trafiqué génétiquement, sans contrôle indépendant, 70 % de nos aliments.

Contournement de la démocratie

Ces régimes sectoriels centralisés et ces monopoles d'exploitation ont en réalité réussi à annuler et à contourner la démocratie locale et régionale héritée du passé. Les citoyens sont continuellement placés devant le fait accompli et n'ont plus la possibilité de se prononcer sur ces projets qui bouleversent leur qualité de vie. Ces projets sont élaborés le plus souvent dans le secret, à la faveur de conflits d'intérêts de toutes sortes, approuvés par des fonctionnaires municipaux ou ministériels qui ne sont tenus ni d'informer ni de consulter personne.

Les comités de citoyens de villages et les groupes écologiques sont les seuls depuis quelques années à sonner l'alarme et à s'opposer à ce massacre irresponsable, à leurs risques et périls et avec des moyens dérisoires, aux quatre coins du Québec: méga-élevages sur fumier liquide qui empoisonnent l'air et l'eau, harnachement de rivières patrimoniales et récréatives, captage d'eau souterraine au détriment des résidents, surexploitation de la forêt sans égard pour le milieu, utilisation massive de produits chimiques et de manipulations génétiques non contrôlées dans la production des aliments, gestion douteuse des déchets domestiques et toxiques, autant d'activités les plus souvent soutenues par l'État, qui mettent en péril les seules ressources dont ces régions disposent pour assurer la survie de leurs communautés déjà gravement affectées par la décroissance.

Réunis pour la première fois à Saint-Germain-de-Kamouraska, ces groupes de citoyens ont proposé des solutions alternatives pour protéger leur environnement rural et redonner aux citoyens le contrôle des développements qui mettent en danger leur qualité de vie et les patrimoines collectifs. Ils ont également mandaté un comité

Ainsi plusieurs anthropologues, sociologues et psychologues, entre autres, ont pu mettre au jour des dimensions «chaudes» de l'expérience humaine, dans les religions et dans d'autres domaines de la culture, tout en suivant un parcours rigoureux tant du point de vue méthodologique que de celui de la rationalité. De leur côté, bien des études rationnelles confessionnelles (théologiques) des contenus de croyances particulières à telle ou telle tradition religieuse ont abondamment emprunté aux méthodes critiques des sciences humaines pour avancer dans la systématisation contemporaine des discours théologiques.

Contexte pluraliste

L'enseignement culturel des religions, par l'exploration des symboles de plusieurs confessions religieuses à laquelle il donnera lieu, conduira les élèves à devoir examiner le sens de leur propre appartenance confessionnelle dans un contexte pluraliste, c'est-à-dire en apprenant aussi à reconnaître et respecter le fait que d'autres personnes adhèrent à d'autres systèmes de croyances ou de courants de pensée séculière et se rattachent à d'autres communautés d'appartenance ou de référence. L'enseignement culturel des religions offre des procédés d'apprentissage «conviviaux» en congruence avec le «vivre ensemble» de citoyens libres et responsables dans un même espace social et civique.

Pour ce qui est de la crainte qu'un enseignement culturel des religions conduise au relativisme et à l'indifférence, elle repose sur un postulat qui n'a jamais été démontré sur la base de données empiriques solides: «L'enfant doit s'enraciner dans sa propre tradition avant de s'ouvrir aux autres». Ce postulat présuppose que la construction de l'identité se fait de façon linéaire: l'enfant commence par s'approprier son propre héritage culturel et religieux. Ce n'est qu'une fois ce processus de socialisation terminé qu'il peut s'ouvrir à d'autres univers culturels et religieux. Une telle conception ne paraît pas adéquate dans le contexte d'une socialisation qui se fait au contact de la pluralité côtoyée dans la vie quotidienne et perçue dans les médias.

Ainsi, chaque jour l'enfant est confronté à des visions du monde et à des valeurs relativement étrangères à celles de la tradition idéologique, religieuse ou culturelle particulière à laquelle il se rattache, lui et sa famille. Le processus de construction identitaire est beaucoup plus dialectique que ne le postule la conception sous-jacente à cette objection. Et même pour ceux qui postulent que l'enfant doit d'abord

construire sa propre identité confessionnelle, on ne voit pas en quoi il en découlerait que l'école publique doive assumer celle-ci plutôt que la communauté religieuse et la famille.

Un compromis acceptable

Si on évite d'en faire une présentation caricaturale, l'enseignement culturel des religions apparaît comme une alternative viable à l'enseignement confessionnel et comme un compromis acceptable par la majorité des citoyens. Pour s'en convaincre, il suffit d'évoquer, comme nous l'avons fait dans notre mémoire, un certain nombre de visées que pourraient poursuivre un enseignement culturel des religions défini selon les principes directeurs retenus par le Rapport Proulx et permettant d'apprendre «sur» et «des» religions et courants de pensée séculière:

■ acquérir et développer une connaissance et une compréhension du christianisme, des autres principales religions et de quelques courants de pensée séculière présents au Québec;

■ développer une compréhension de l'influence des croyances, des valeurs et des traditions sur les individus, les communautés, les sociétés et les cultures;

■ développer l'habileté à faire des jugements raisonnés et informés sur les questions religieuses, en référence aux principales religions et de quelques courants de pensée séculière représentés au Québec;

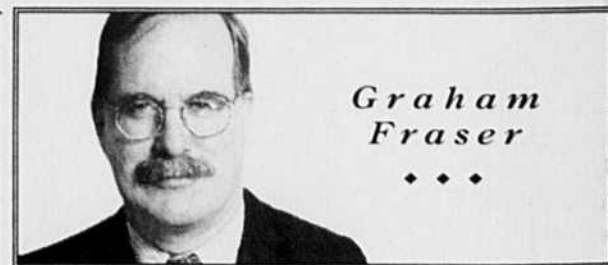
■ développer leur conscience des questions fondamentales de la vie soulevées par les expériences humaines et du rapport que les traditions religieuses et les courants de pensée séculière peuvent avoir avec elles;

■ répondre à de telles questions en référence aux enseignements et aux pratiques des religions et des courants de pensée séculière, et à leur propre compréhension et expérience;

■ réfléchir sur leurs propres croyances, valeurs et expériences à la lumière de leur étude;

■ développer une attitude positive envers les autres peuples, en respectant leur droit à avoir des croyances différentes des leurs, et envers le fait de vivre dans une société marquée par la diversité des religions et des courants de pensée séculière.

Lorsque les défenseurs de la confessionnalité rejettent du revers de la main cette nouvelle forme d'enseignement, on ne peut éviter de penser que leur intérêt dans cette affaire n'est pas tant la qualité de la formation donnée aux jeunes que la protection d'un monopole.



Graham Fraser

Toronto: le prix d'une certaine vision

Depuis belle lurette, Toronto, la Ville reine, avait la réputation d'être une ville plate, terne (premier prix: une semaine à Toronto; deuxième prix: deux semaines). Ces taquineries, bien que dépassées, ne provenaient pas de calomnies inventées de toutes pièces.

Jusqu'en 1950, le sport était défendu le dimanche à Toronto. Pas seulement le sport professionnel, le sport tout court. On y verrouillait les balançoires dans les parcs. La ville se moulaît dans un puritanisme légendaire. La semaine dernière, Toronto a perdu l'un de ses citoyens qui ont contribué à démolir cette réputation.

Allan Lamport s'est occupé de politique municipale, selon le modèle classique. Verbomoteur enthousiaste, il se situait dans le camp de ceux qui s'acharnaient à promouvoir la croissance. Il voulait que Toronto soit grande, dans tous les sens du terme, et fit campagne, en 1950, pour que le sport soit autorisé le dimanche, allant à l'encontre de ses collègues, des journaux et du clergé. Grâce à lui, la victoire se concrétisa lors d'un plébiscite: on enleva les cadenas des balançoires et, en 1951, c'est Allan Lamport qui lança la première balle lors du premier match de baseball disputé à Toronto un dimanche!

M. Lamport compta pour beaucoup dans la création du Toronto métropolitain, en 1954, et, la même année, dans l'ouverture du métro à Toronto. Plus âgé, il évoqua l'inauguration du métro de Toronto comme l'un des grands jours de sa vie.

Il obtint trois mandats consécutifs à la mairie de sa ville et démissionna en 1954 pour devenir commissaire de la Commission des transports de Toronto. A deux reprises, il tenta de se faire réélire maire, sans succès, mais il revint comme conseiller et servit au conseil municipal jusqu'en 1972.

Comme Drapeau et Houde

Pour un Montréalais, Lamport a des traits de ressemblance avec Jean Drapeau mais aussi avec Camilien Houde. En effet, il était drôle. Depuis sa mort, on rappelle ses bons mots et ses tournures comiques: «C'est comme pousser une voiture avec un câble», disait-il. Ou encore: «Si on doit me poignarder dans le dos, je veux être là.»

Quant, à la fin des années 60, je me pointai à l'hôtel de ville de Toronto comme jeune chroniqueur municipal, Lamport se vantait de faire partie de «la vieille garde», soit le groupe de bons vivants qui se rassemblaient en fin de journée dans le bureau de «Lampy» pour lever le coude et deviser de politique. Pour Lamport et ses amis, les intérêts de Toronto et les intérêts de l'industrie de la construction ne faisaient qu'un. Ils furent traumatisés quand, en 1969, arriva à l'hôtel de ville un groupe de réformistes qui jugeaient les plans des promoteurs de grands projets de développement comme une menace sérieuse à la vie communautaire de la ville.

Pour une période assez courte, les réformistes eurent le haut du pavé. Pendant plusieurs années, on put croire qu'il s'établirait un équilibre entre la croissance et la stabilité, entre le profit et la redistribution, entre le modernisme et la continuité, entre le dynamisme du développement et le souci de la conservation. Cependant, depuis 20 ans, cette période semble de plus en plus avoir constitué une parenthèse dans la transformation de Toronto.

Emerveillé par le succès dont il fut témoin à Toronto, Paul Martin disait la semaine dernière que Toronto pourrait bien devenir le Paris de l'Amérique de Nord. Je pense qu'il arrive trop tard en ville; Toronto a un bel avenir derrière lui. En effet, l'équilibre fragile et temporaire n'existe plus. La croissance économique s'accélère à Toronto à un rythme débridé; la pauvreté aussi.

Le fossé s'élargit

Maintenant, Toronto vit les conséquences d'un cycle vicieux. Plus la croissance économique se confirme et plus les emplois augmentent dans la haute finance, plus les maisons modestes coûtent cher et plus s'élargit le fossé entre riches et pauvres. La vie menée à un rythme accéléré et la pression économique ont des répercussions sur la vie familiale et sur le plan communautaire.

Même le maire Mel Lastman, héritier spirituel d'Allan Lamport, s'en rend compte. Dernièrement, il a réclamé le statut de province pour Toronto, se plaignant du manque d'investissements ontariens dans l'infrastructure et les services sociaux de sa ville.

Toronto, selon le titre du rapport du United Way of Greater Toronto (l'équivalent de Centraide) publié hier, est à un point tournant. Il y a deux ans, le même organisme disait que Toronto était «une communauté en danger» («a community at risk»). Selon la présidente Anne Golden, la situation s'est dégradée depuis. En raison des gestes du gouvernement Harris, les contrôles environnementaux sont de moins en moins mis en application; chaque été, on conseille aux asthmatiques de Toronto de ne pas sortir. Le filet de sécurité sociale est en lambeaux: les sans-abri sont de plus en plus nombreux, et presque 40 % des enfants de la ville vivent sous le seuil de pauvreté.

Cependant, de l'autre côté de ce fossé, on peut constater l'énergie qui caractérise la ville. Quatre journaux se battent pour le marché dans une ville qui accueille quatre équipes professionnelles de sport. L'heure de pointe sur les autoroutes autour de la métropole ne semble pas connaître de trêve...

Allan Lamport est mort heureux. Sa vision de la ville a finalement triomphé. Nous en payons le prix.

Graham Fraser est correspondant parlementaire du Globe and Mail à Ottawa.
gfraser@globeandmail.ca

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Odile Tremblay (Horizons): Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Jean-Pierre Legault, Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Benoît Mungler, François Normand, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Hélène Buzzetti, Marion Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Anouk Horburt, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruellan, Sébastien Saint-Hilaire (publicitaires); Manon Blanchette-Turcotte, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zaida. PROMOTION ET TRAVAIL Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonte (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

MONTREAL

SUIITE DE LA PAGE 1

par intérim du Service des finances et du contrôle budgétaire, a affirmé que «le moral [des fonctionnaires] représentait du mieux. Le travail se fait de façon... correcte», a-t-il affirmé, justifiant la très faible hausse provenant des contraventions.

Nouvelles dépenses

Quoique peu nombreuses, les nouvelles dépenses touchent plusieurs secteurs dont notamment le déneigement, les bibliothèques et la marge de manœuvre du comité exécutif. L'activité de déneigement est celle qui occasionne les dépenses additionnelles les plus importantes avec des frais de 14,2 millions supérieurs à ceux qui avaient été prévus dans le budget 1999. Pour ne pas être pris au dépourvu comme l'hiver dernier, où la Ville avait dû dépenser environ sept millions de dollars de plus que prévu, elle ajoute d'emblée la même somme au poste des dépenses contingentes. Les bibliothèques connaîtront quant à elles une augmentation du double de l'écart consacré à l'acquisition de volumes, montant qui passera à 4,6 millions.

Mentionnons également que l'enveloppe allouée au comité exécutif comme marge de manœuvre passe de 1,5 million à 3,5 millions pour «financer divers dossiers ad hoc». Interrogé à ce propos, le maire Bourque a répondu que la marge «avait été tellement réduite [lors des budgets antérieurs], qu'il n'en restait presque plus rien. On vivait avec des budgets infimes».

Réactions

Le chef de l'opposition, Michel Prescott, s'est dit peu impressionné par ce budget et encore moins par le gel de taxes. «C'est simple, l'administration Bourque est celle qui a le plus insisté pour geler le rôle d'évaluation [gelé depuis 1993]. On taxe donc toujours selon une réalité dépassée.» Ce fait a également provoqué des réactions de la part du président de l'Association des propriétaires de bâtiments commerciaux et résidentiels du Québec, Peter Sergakis. «Ils utilisent des valeurs de 1993... En plus, la Ville se découvre un surplus de 25 millions et choisit de ne pas couper la surtaxe ni baisser les taxes. C'est irresponsable.»

D'autre part, M. Prescott a déploré que le maire Bourque ait dépensé tant d'énergie au projet «une île, une ville», alors que celle-ci aurait pu être utilisée à meilleur escient. «On aurait déjà un pacte fiscal s'il y avait mis plus d'ardeur. On dit que ça va être signé dans dix jours, ça reste à voir. Pendant ce temps, les Montréalais paient.»

«L'administration ne s'attaque pas aux vrais problèmes», a soutenu pour sa part le conseiller Sammy Forcillo, ancien vice-président du comité exécutif de Pierre Bourque. Il s'indigne notamment du fait que le surplus, dont la presque totalité a été utilisée pour équilibrer le budget, soit si mince. «Il ne reste que 1,5 million alors qu'habituellement, une telle municipalité devrait pouvoir mettre 5 % des recettes [en l'occurrence plus de 100 millions] dans son bas de laine.»

Une baisse de taxes en 2001?

Le prochain exercice budgétaire sera probablement très mouvementé, ce qui aura pour effet de briser la «continuité» dont se vante le maire Bourque depuis plusieurs budgets. «Il y a un nuage au-dessus de l'horizon», a-t-il d'ailleurs lancé. En effet, comme l'a rappelé Jean Fortier, le député d'un nouveau rôle d'évaluation en l'an 2000 et la négociation des conventions collectives en 2001 viendront manifestement changer la donne budgétaire.

La Ville entend également mettre tout son poids dans les discussions avec les autorités gouvernementales dans le cadre de la négociation d'un pacte fiscal pour que la facture de 47 millions imposée par Québec soit levée.

Ceci permettra, selon le maire Bourque, d'éliminer dans un premier temps la surtaxe au secteur non résidentiel et, dans un second temps, de diminuer les taxes des propriétaires d'immeubles résidentiels. «La marge de manœuvre qui en découlerait nous permettrait de réduire sensiblement la charge fiscale des Montréalais», a confirmé M. Fortier.



S.V.P. Assurez-vous de recycler ce papier journal.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québec Inc., 990, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0658. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

BLUFF Chrétien approuve la proposition de Parizeau

SUIITE DE LA PAGE 1

une suggestion d'une question claire: Voulez-vous que le Québec devienne un pays? Ça, c'est clair. Et je pense que je vais être d'accord avec celui qui l'a proposée, le conseiller du Bloc, Jacques Parizeau [...]. Avec une question claire comme celle-là, vous n'aurez pas de problèmes avec moi», a déclaré M. Chrétien, au grand plaisir des bloquistes.

Le ministre Dion et son chef n'ont jamais offert de libellé précis mais ont toujours dit, en parlant d'une question claire, qu'elle devait porter sur la sécession. Le premier ministre a tenté de se rattraper hier en disant que «s'ils font une question aussi claire que celle-là, au lieu de parler de souveraineté-partenariat ou de souveraineté-association, s'ils disent qu'ils veulent devenir un pays indépendant, qu'ils veulent faire sécession, le mot employé par la Cour suprême, vous n'aurez pas de problèmes avec moi». Mais les bloquistes avaient déjà pris note de la première suggestion.

L'atmosphère de la période des questions était chargée d'électricité hier. Les huées et les invectives croisaient les applaudissements et les éclats de rire. Combatif, le premier ministre a offert la réplique aux attaques, parfois très personnelles, venant des banquettes réformiste, bloquiste et conservatrice.

Le chef réformiste Preston Manning a lancé l'offensive en accusant le premier ministre de raviver inutilement l'intérêt pour le débat référendaire. Selon lui, le gouvernement fait fausse route et devrait plutôt «offrir une réforme de la fédération».

M. Chrétien a soutenu que son gouvernement avait

fait sa part pour répondre aux préoccupations du Québec mais qu'il avait aussi le devoir de prendre note de la volonté du ministre québécois Joseph Facal de ne pas respecter le jugement de la Cour suprême et du désir de M. Bouchard de tenir un référendum avant la fin de son mandat.

M. Manning a poursuivi en changeant de registre. Il a soutenu que le premier ministre «se laissait guider par son ego plutôt que par les intérêts des Canadiens» et qu'il «ne cherchait qu'à sauver sa réputation». Le chef réformiste a même demandé à son adversaire si «son héritage politique passait avant l'unité nationale».

M. Chrétien a étonné tout le monde en répondant «oui» avant de faire une pause et d'ajouter qu'il voulait «que [son] parti soit reconnu comme celui qui n'a pu en peur de s'assurer qu'il y aura une question et un résultat clairs et que le Canada restera ensemble».

Pour le conservateur André Bachand, M. Chrétien a perdu contact avec la réalité des citoyens québécois puisque personne ne parle de référendum au Québec. Il a comparé le geste du premier ministre à «une déclaration de guerre». «Ils ne peuvent pas agir avant que l'Assemblée nationale ait choisi sa question. C'est impossible. Il appartient à l'Assemblée nationale de décider de sa question. Après, le gouvernement peut décider s'il trouve la question assez claire et s'il y a une majorité claire sur cette question, le jugement de la Cour suprême l'obligera à négocier», a-t-il insisté à sa sortie des Communies.

Le chef bloquiste Gilles Dupeppe a de nouveau parlé d'un «projet antidémocratique» destiné à donner plus de

poids aux votes fédéralistes qu'aux votes souverainistes. Le député Daniel Turp a soutenu que M. Chrétien voulait «dicter de façon unilatérale les règles du prochain référendum» dans le but «de restreindre le droit du peuple québécois de décider librement de son avenir».

Les bloquistes prennent très au sérieux la volonté d'agir d'Ottawa et l'assimilent, comme l'a dit M. Dupeppe en conférence de presse, au rapatriement de la Constitution en 1982. Et comme le Bloc a été créé pour éviter que cela ne se reproduise, a-t-il rappelé, son parti a amorcé des moyens de pression. Il ne collabore plus à la préparation des travaux de la Chambre, ce qu'a confirmé le leader parlementaire libéral Don Boudria. Il accentuera la pression au besoin et tentera de s'associer aux autres partis d'opposition. Sur le terrain, le parti mènera une campagne de sensibilisation et de mobilisation des «démocrates québécois et canadiens» en faveur de la défense des droits de l'Assemblée nationale.

Les libéraux, eux, ont resserré les rangs, offrant plusieurs ovations à leur chef. Quand ils ont été invités à commenter, à la sortie de la réunion hebdomadaire de leur caucus ou encore à la porte de la Chambre des communes, la plupart se sont esquivés. Des trois ministres interpellés la veille par Lucien Bouchard, seul Martin Cauchon n'a pas pris la fuite. Mais il n'a offert que la réplique passe-partout de son chef, à savoir que tous veulent que le jugement de la Cour suprême soit respecté mais personne n'a encore décidé quand et comment s'en assurer. Hier, plus personne ne voulait disserter sur ses préférences en la matière.

ENSEIGNANTS

«L'entente nous a permis de sauver 3500 emplois», plaide la CEQ

SUIITE DE LA PAGE 1

fesseur de l'école secondaire Notre-Dame-de-Roc-Arnaud de Québec.

Dès novembre 1997, M. Morin s'est adressé par écrit à son syndicat local, le Syndicat de l'enseignement de Québec, pour qu'il l'appuie dans ses démarches auprès de la commission de la personne. Un mois plus tard, il s'adressait au Comité des jeunes de la CEQ, sans obtenir de réponse, pour écrire une autre fois au même comité au printemps de 1998. En 1999, Normand Morin écopait d'une mesure disciplinaire de son syndicat pour avoir distribué des tracts dans une assemblée syndicale, a-t-il relaté.

«On nous disait qu'on ne comprenait rien et que le gel salarial n'était pas discriminatoire», a raconté M. Morin. Mais, surtout, la CEQ, choisissant de faire équipe avec le gouvernement, a refusé de représenter et de défendre les jeunes enseignants, a déploré cet enseignant.

À la CEQ, on explique le comportement de la centrale par les circonstances dans lesquelles le gouvernement l'avait plongée. «L'entente nous a permis de sauver 3500 emplois», a fait valoir Johanne Fortier, présidente de la Fédération des syndicats de l'enseignement de la CEQ. «Sur une perspective historique, dans l'enseignement, tout le monde a été gelé», a-t-elle souligné, rappelant le gel de 82-83, forcé par décret gouvernemental, et celui de 96-97.

Mme Fortier a signalé qu'au cours des négociations actuelles, la CEQ avait déposé des demandes au gouvernement pour remédier à la situation des jeunes enseignants. «On pense qu'on a agi de bonne foi [avec les jeunes enseignants], qu'on a apprécié les résultats et maintenant on est en demande pour corriger la situation, s'il y a à la corriger», a dit Mme Fortier.

CEQ Un puits sans fond que les tribunaux mettront des années à interpréter

SUIITE DE LA PAGE 1

plus vieux, ayant plus de scolarité, qui n'acceptent pas que leur centrale fasse peu de cas de leurs années d'études dans le dossier de l'équité salariale. Quand ça va mal...

Concrètement, la décision de la Commission des droits de la personne ira rejoindre les enjeux déjà très lourds de la négociation en cours sur l'équité salariale, qui piétine. En effet, la CEQ a toujours répondu aux attaques de ses jeunes membres en leur assurant qu'un règlement sur l'équité salariale neutraliserait ce gel de l'échelon. Elle se prend maintenant à croire que la décision de la Commission des droits de la personne lui permettra d'obtenir pour ces 27 800 syndiqués un règlement rétroactif encore plus avantageux que ce qu'elle avait d'abord cru. Les rêves ont la vie dure!

Il serait étonnant que le conseil du trésor accepte la décision de la Commission des droits de la personne. Il voudra faire valoir ses arguments devant le tribunal des droits de la personne. Pour le gouvernement, les implications de ce jugement sont considérables. Pour le cas ci-dessus mentionné, il devrait rembourser des dizaines de millions. Mais il devrait du même coup réorienter sa position dans le débat

en cours sur les clauses discriminatoires, que pilote la ministre Diane Lemieux.

D'une manière plus globale, par ailleurs, et au-delà d'une reconnaissance de la décision de la Commission de la personne, il n'est pas certain que la CEQ se situe à l'opposé du gouvernement. Car un tel jugement contient les germes de dissensions futures pour toutes les machines, gouvernementales et syndicales.

Une question, en guise d'illustration? Les nouveaux enseignants qui doivent désormais compléter 17 années de scolarité avant d'enseigner déposeront-ils une plainte parce que leurs années ne devaient en compléter que 16? On le voit, les débats autour de cette question sont sans fin et le gouvernement n'avalera pas le jugement rendu cette semaine sans broncher.

Devant le tribunal qui vraisemblablement sera appelé à entendre les parties, le Conseil du trésor fera valoir que le gel de l'échelon des jeunes enseignants faisait partie d'un ensemble de mesures pas toutes défavorables aux jeunes, qui incluaient des incitations aux pré-retraités ayant provoqué l'embauche de professeurs dont 75 % avaient moins de 40 ans. À l'époque, la CEQ avait elle aussi répété qu'elle

RUSSIE «Il n'y a pas de lois»

SUIITE DE LA PAGE 1

ter le pouvoir. «Plusieurs personnes voudraient le voir emprisonné», dit-elle.

Maintes fois, on l'a soupçonné d'être une espionne, elle qui pourtant a déjà été rédactrice en chef photo de la Pravda, alors que celle-ci défendait l'opposition. On l'a crue de connivence avec la CIA, ce à quoi elle répliquait qu'elle serait plutôt associée à la police montée canadienne!

Dans la tête des gens, la guerre froide dure encore, constate-t-elle. Quand on lui demande si elle a peur, elle dit d'abord «non», et puis «parfois». «Il y a trois ans, quelqu'un m'a dit d'arrêter de prendre des photos politiques, dit-elle. Quelqu'un qui travaille au consulat de Moscou, ici. Alors j'avais très peur. [...] Mais après, je l'ai vu en Russie, il m'a dit quelque chose, comme "je peux être ton agent", racontet-elle, dédramatisant l'événement. Son album présente d'ailleurs des photos de Galina Starovoïtova, députée réformiste assassinée en novembre 1998, alors qu'elle dénonçait la corruption.

Mais dans les faits, les politiciens approuvent, de façon générale, les photos qu'elle publie. Dans son livre, elle cite même Alexandre Volochine, chef de l'administration présidentielle, qui lui dit «J'ai compris ton secret: tes photos plaisent à ceux que tu photographies et amusent ceux qui les regardent». Certaines personnalités se sont prêtées facilement à l'œil de la caméra. Heidi Hollinger en a poursuivi d'autres durant des mois, les accompagnant dans leur

avait consenti au gel des échelons pour préserver les jobs de ses jeunes enseignants.

D'ici à ce que d'autres instances se prononcent sur cette décision, la CEQ et le gouvernement se renvoient mutuellement la paternité de l'idée du gel des échelons.

Il est vain de vouloir savoir qui a eu la mauvaise idée du gel des échelons. La CEQ, qui a fait adopter ce gel par ses instances décisionnelles, peut cependant s'interroger sur la participation de ses jeunes membres à son processus de décision. Il est primordial que non seulement la CEQ mais les autres centrales syndicales trouvent le moyen d'avoir l'appui de leurs jeunes afin de trouver des solutions qui les satisfassent. Pour leur part, les lobbies de jeunes deviendront ainsi plus conscients des implications de certaines de leurs revendications.

Le gouvernement a un exercice de même nature à faire et aura une bonne idée du chemin à parcourir lors du prochain Sommet sur la jeunesse de février prochain. Tous les groupes auront intérêt à s'entendre parce que la définition qui font les chartes des droits de la discrimination deviendra un puits sans fond que les tribunaux mettront des années à interpréter.

«Je me suis russifiée» avec les années, dit-elle. Elle a pris par exemple l'habitude de porter de longs toasts et de se baigner chaque semaine au banya, sorte de sauna où l'on se frotte avec du bouleau.

«Le communisme je crois que c'est une bonne idée, mais que ce n'est pas très pratique, d'un point de vue économique», conclut-elle.

Joe Clark sera candidat à Calgary

Calgary (PC) — Le leader du Parti progressiste-conservateur, Joe Clark, a confirmé hier ce que d'autres avaient depuis plusieurs jours: il sera effectivement candidat dans la circonscription de Calgary Centre aux prochaines élections fédérales.

«Je sollicite l'investiture ici parce que je crois que je peux remporter cette circonscription et que nous pouvons gagner une élection fédérale», a dit M. Clark à des journalistes. Nous bâtissons progressivement un parti national qui peut donner aux Canadiens un choix aux prochaines élections fédérales, un choix pour l'avenir.»

Plus tôt cette semaine, l'ex-ministre conservateur Harvie Andre avait pris M. Clark de vitesse en révélant que ce dernier entendait être candidat.

M. Clark a accusé les libéraux d'imposer un leadership médiocre aux Canadiens, et de leur avoir infligé des taxes élevées ces six dernières années. «Le Canada est un pays très chanceux, mais très mal dirigé, a-t-il dit. Nos citoyens ont aujourd'hui les niveaux de taxation les plus élevés des pays du G-7.»

«La qualité de notre système de soins de santé est menacée à cause des compressions massives et unilatérales décrétées par le gouvernement libéral. Nous prenons toujours plus de retard sur nos concurrents dans une économie mondiale où le Canada devrait prospérer.»